

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

82c ANNEE No. 2

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE

VENDREDI 9 MARS 1934

La reffrancisation et les publications canadiennes-françaises

Le mouvement de reffrancisation a réveillé l'ambition des nôtres. Un peu partout dans la Province, on a formé des comités, on a convoqué des assemblées où on a discuté les meilleurs moyens à prendre pour remédier au manque de solidarité que nous déplorons, et de nombreux articles dans les journaux et les revues ont apporté leur appui à l'effort tenté pour secouer notre apathie grandissante. La conscience nationale s'est réveillée, l'action a accompli un travail dont nous éprouverons bientôt les bons effets si nous savons coopérer par une union étroite et agissante à la sauvegarde de nos droits.

Il faut encore plus cependant. Car, depuis que ce mouvement de reffrancisation a été lancé, on a noté une recrudescence d'activité de la part des publications étrangères qui jusqu'ici ont injustement joui d'un véritable royaume, au détriment de la presse canadienne-française.

S'il est pénible de constater que, dans le passé, les Canadiens-français n'ont pas su conserver le patrimoine national, s'il faut avouer que quelques-uns des nôtres n'ont pas su, fortune faite, assurer leur survivance commerciale ou industrielle, nous ne pouvons croire que l'âme française se laissera complètement absorber par l'élément étranger. Nous avons la conviction sincère que nos compatriotes sauront servir fidèlement à leur tour les publications dévouées aux intérêts du pays.

Pour cela, il faut que l'on sache que nous nous sommes laissés défranciser par le cinéma américain, par le mauvais journal, par l'imitation servile de l'étranger, par les revues et magazines de langue anglaise.

Que si la langue française n'occupe pas en cette province la place d'honneur, si les nôtres n'ont pas leur juste part de fonctionnaires fédéraux, s'il faut réclamer sans cesse des affiches françaises, des enseignes françaises, des noms français et une toilette française, cela provient d'abord du fait que les esprits et les coeurs sont défrancisés, et que les revues et les magazines de langue anglaise ont largement contribué à cette défrancisation.

Il faut que l'on sache que pour une population de 7 millions d'âmes de langue anglaise, il se vend par mois environ 28 millions d'exemplaires de différentes revues, ce qui représente 4 revues par personne. Que d'autre part, notre population de langue française qui compte tout près de 3 millions d'âmes, achète par mois environ 300,000 exemplaires de revues, ce qui représente 1 revue par 10 personnes. Cette disproportion est suffisamment éloquente, croyons-nous; elle se passe de commentaires.

Si, maintenant, nous rapprochons ces chiffres de ceux de la circulation totale des revues de chez nous et de la population de langue française du Canada, force nous est de constater que nous venons bien en arrière de nos concitoyens de langue anglaise.

La preuve est donc faite, hélas! que nos revues de langue française ne se vendent ni ne se lisent en proportion du nombre des Canadiens de langue française. Toutes proportions gardées, nous venons loin en arrière, et la principale raison provient du fait que nos compatriotes ne soutiennent pas leurs revues comme nos concitoyens anglais appuient les leurs. Trop nombreux les compatriotes qui ignorent même l'existence des revues dirigées et rédigées par les leurs et qui sont les premiers à reprocher à celles-là de ne pas répondre à toutes les exigences, à tous les besoins. Trop nombreux les compatriotes qui refusent de s'abonner à une revue écrite en leur langue et qui préfèrent encourager une revue étrangère qu'ils liront à peine, ignorant souvent la langue dans laquelle celle-ci est rédigée.

Mais ces faits n'imposent-ils pas aux Canadiens français l'obligation de développer une littérature canadienne par l'inspiration et par la langue, et d'encourager d'abord les revues canadiennes qui traduisent le mieux, sur certains points, leurs aspirations et leurs goûts?

Le tirage est d'importance primordiale pour une revue. Ce n'est pas du revenu de la vente au numéro chez les dépositaires, ni des abonnements que dépend directement le succès financier d'une revue. La principale source de profits d'une revue, c'est l'annonce qu'elle publie. Or plus une revue a de tirage, plus elle vend cher son espace d'annonce. Or, pour l'annonceur, chaque lecteur d'une revue représente un acheteur possible, et, plus que jamais, l'annonceur cherche à s'assurer le maximum de valeur pour son argent. Mais la publicité est, aujourd'hui, une science précise dont l'un des axiomes est le suivant: le tirage n'a de valeur que si les lecteurs ont payé pour obtenir un journal ou une revue. Il existe un office central pour la vérification des tirages. Les membres de cet office font annuellement la visite des bureaux des diverses publications pour étudier minutieusement le nombre de numéros vendus et payés, les moyens pris pour répandre le journal ou la revue. Tout éditeur est, en outre, tenu de fournir périodiquement les déclarations assermentées sur le tirage de ses revues et journaux. Si l'éditeur doit nécessairement employer tous les moyens qui lui permettront d'accroître son tirage, il ne peut le faire qu'en employant des moyens légitimes, moyens que peut si facilement lui fournir l'encouragement de ses compatriotes.

Le journal français est un instrument de survivance nationale. Pour continuer d'exercer plus fortement son influence bienfaisante, pour étendre son champ d'action, plaider les causes qui nous sont chères, répandre le culte de la langue française, il lui faut la collaboration empressée, unanime de tous les Canadiens français.

En un temps où tout le monde parle de reffrancisation, comment ne pas s'arrêter à réfléchir sur le sort que nous faisons à nos propres publications? Comment ne pas reconnaître qu'à la défrancisation par la revue étrangère, le magazine américain, le cinéma et le journal, il faut opposer la reffrancisation des coeurs et des esprits par la revue française, le journal français? La chose n'est pas impossible. Il suffirait de commencer par encourager les journaux de chez nous en s'y abonnant, puis en les lisant et en les faisant lire. S'appuyant sur une masse de lecteurs, une telle publication serait en mesure de progresser plus vite, de répondre aux exigences de ses abonnés, d'étendre sans cesse son rayon d'action et d'influence. C'est notre petit peuple tout entier qui profiterait d'une telle collaboration intelligente.

EN MARGE DES ÉVÉNEMENTS

M. Asselin et la jeunesse

"Le Canada" publiait la semaine dernière en éditorial, un article de M. Asselin intitulé "Séparation". Après avoir assumé pendant plus de trois ans, la charge de rédacteur en chef de ce quotidien, M. Asselin en prend définitivement congé. Ce dernier paragraphe, qu'il ajoute avec une pointe d'émotion à une des époques de sa vie, demeurera un magnifique témoignage de probité tant en faveur de son auteur que de ses directeurs.

Dans ce même article, M. Asselin parle à la jeunesse; il l'encourage, la reconforte et l'incite à conserver et à cultiver les illusions qu'elle est, trop souvent hélas, obligée de laisser derrière elle sur le seuil de ses vingt ans. Nous voulons l'en remercier. Sans doute l'opinion publique, l'attitude politique et les charges de son journal ne nous ont pas habitués à nous apitoyer sur la candeur pusillanime du rédacteur du "Canada", mais quand il affirme les droits tout-puissants de la jeunesse, quand il se fait le champion de l'ordre bien compris, nous tenons à lui dire que nous sommes tous prêts à l'aider et l'admirer.

Quand nous le voyons, à 59 ans "séduit, comme il le dit, par une entreprise de jeunesse", c'est-à-dire quelque chose tout de fraîcheur et de désintéressement, nous devenons ses complices et lui souhaitons le succès.

S'ils étaient tous de même

Le "Droit" de la semaine dernière nous relatait un incident qui ne pêche certes pas par banalité: M. J. Saint-Denis, député de Prescott au provincial, a terminé, en français devant l'assemblée législative d'Ontario, son discours en réponse au discours du trône.

Pour son beau geste, pour avoir su mépriser les sourires inévitables de ceux qui, veules, se disent "larges d'esprit", M. Saint-Denis a toute notre admiration. Puisse-t-il continuer et trouver parmi ses collègues de nombreux imitateurs?

R. C.

QUESTION SOCIALE

par le R.P. J.D. Brosseau, O.P.

Deux mots me servent de conclusion à la suite de ce long parallèle entre le Socialisme et l'Eglise: d'abord, il faut reconnaître l'éminente supériorité de la doctrine sociale catholique; ensuite, il faut agir conformément aux Directives du Souverain Pontife.

1—Supériorité de la doct. catholique

A l'heure actuelle, deux civilisations se dressent l'une contre l'autre: d'une part, la civilisation payenne ou socialisme dont Moscou est le centre; d'autre part, la vieille civilisation chrétienne dont Rome reste et restera toujours le centre. Entre l'une et l'autre, aucun accord possible. Où l'une triomphe, l'autre disparaît. La première est la plus formidable tentative jamais faite pour arracher au Christ la royauté des âmes; et cela, par l'exploitation la plus basse en même temps que la plus habile des souffrances, des haines, des rancunes. La seconde, tout en se réjouissant des progrès d'ordre scientifique et matériel, place en Dieu le terme ultime de toute activité créée et l'apprécie les biens de ce monde que comme de simples moyens dont il faut user dans la mesure où ils conduisent à cette fin. Voilà deux systèmes étran-

(suite en 6e page)

CRÉDIT RURAL

Discours prononcé à l'Assemblée législative de Québec, le 28 février, par M. Laurent Barré, député de Rouville.

CREDIT AGRICOLE

Monsieur l'Orateur,

La question du crédit agricole ou crédit rural est une question qui a suscité beaucoup de discussions depuis quelques années.

Les uns semblent croire que le crédit agricole à base gouvernementale serait une panacée, un remède à tous les maux de l'agriculture. Ils semblent croire que seul le crédit agricole pourrait remédier au problème rural et par suite au problème social dont il est l'origine.

D'autres avec autant de bonne foi sans doute pensent, disent et répètent que le crédit à base gouvernementale serait un malheur. Que l'exagération du crédit a entraîné plus d'un cultivateur à la ruine. Que ce serait rendre aux cultivateurs un bien mauvais service que de leur ouvrir la possibilité d'accès aux capitaux, etc.

M. l'Orateur, entre ces opinions que je veux croire sincères et honnêtes dans leurs origines et dans leurs motifs, mais que je crois extrêmes, il doit y avoir un juste milieu. Un point où serait la vérité. Et je serais tenté de répéter cette phrase que les gens instruits disent en latin et que les paysans comme moi disent en français: "Au milieu se trouve la vertu".

M. l'Orateur, cette question est une question importante. Elle se rattache directement au problème de la terre. Que dis-je elle est la grande question, le gros point de ce problème qui à mon point de vue prime tous les problèmes, et que j'appellerai la préservation et l'utilisation de notre capital humain.

(suite en 3e page)

TRADUCTEURS OFFICIELS A OTTAWA

L'"Autorité" de Montréal, dans son numéro du 17 février 1934, a jugé à propos de critiquer le gouvernement fédéral, sur le projet de loi concernant les traducteurs officiels à Ottawa. Avec un persiflage absolument déplacé, elle tente d'amener les Canadiens-français contre l'Honorable C.H. Cahan; c'est le ministre qui a charge du projet de loi.

Laissons de côté pour le moment, le ton gamin de l'article, de même que l'appel aux préjugés de race, et établissons les faits.

En janvier 1934, nous avions à Ottawa 92 traducteurs qui nous coûtaient en salaire seulement, la somme de \$252,000, soit un quart de million de dollars par an. Cependant, le département du Secrétaire d'Etat, était incapable de trouver parmi ces 92 employés, un seul traducteur pour traduire en français, le Discours du Trône. Quelle est la cause de cet état de choses? La voici.

Quand un aspirant à la charge de traducteur a été agréé, il est entendu qu'il devient traducteur non pas pour une spécialité, mais pour tous les sujets. C'est un fonctionnaire public, sous la direction du gouvernement. Or, du moment qu'un traducteur est en fonction, que se passe-t-il? Le traducteur cherche à se découvrir une sinécure; il n'a plus qu'une ambition: être astreint le moins possible à toute surveillance et se spécialiser dans un ouvrage qui lui imposera le moins de labeur. De fonctionnaire qu'il était, il se transforme insensiblement en autocrate: il choisit son travail et n'en veut faire aucun autre.

(suite en dernière page)

FEU M. A. MESSIER

Ancien avocat et greffier de la ville. — A l'âge de 58 ans.

M. Pierre-Paul Albini Messier, inspecteur-vérificateur des affaires municipales pour le gouvernement provincial, est décédé à sa résidence, le samedi 3 mars, à l'âge de 58 ans.

Ayant fini ses études classiques en 1893, au Séminaire de cette ville, M. Messier fut reçu avocat en 97. Il fut nommé greffier de la ville de Saint-Hyacinthe en 1912, poste qu'il garda jusqu'en 1924 alors que le gouvernement provincial lui confia celui d'inspecteur-vérificateur des affaires municipales.

Il laisse un fils: Guy, et cinq filles: Lucile, Madeleine, Simone, Suzanne et Ysabelle.

Les funérailles ont eu lieu mardi, à la cathédrale.

Le deuil était conduit par son fils Guy; son neveu Jules Beauregard; ses beaux-frères, Gaston Girouard et Joseph Lebrun. On remarquait dans le cortège, MM. J.A. Towner, représentant le sous-ministre Oscar Morin et J.R. Bournet, représentant le département des affaires municipales, et d'autres.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Joseph Esferrière, professeur au Séminaire, confrère du défunt. M. l'abbé Edmour St-Pierre, son cousin, chanta le service, assisté de MM. les abbés Léo Lanoue et P.-E. Chagnon comme diacre et sous-diacre.

Suivent les témoignages de sympathie reçus par la famille Messier.

Tributs floraux: Le personnel du département des Affaires municipales; familles Hector et Ernest Char-

(suite en 5e page)

MUSICIENS CANADIENS

A New-York, à Paris

Bien que les compte-rendus des critiques ne nous soient pas encore parvenus, nous pouvons, dès maintenant, mettre de l'avant le succès remporté par nos musiciens canadiens à l'étranger. A New-York, les Grenadiers Impériaux ont débuté devant une salle remplie à déborder. Les chaleureux applaudissements et la sympathie des habitués du Metropolitan Opera ont fait que les débuts du quatuor montréalais ont été marqués par un triomphe. Le mot n'est pas de trop, quand on sait la valeur de toutes les manifestations de l'art musical à New-York.

Mlle Marguerite Lesage, boursière du gouvernement provincial, ancienne élève du Conservatoire National dont elle est diplômée, a donné le vendredi, 2 mars, un concert d'orgue à la salle Pleyel, à Paris. Mlle Lesage qui n'a que 15 ans a conquis d'emblée l'admiration des artistes parisiens par sa précoce virtuosité et son aisance si charmante. Et, Dieu sait s'il est difficile de contenter les musiciens de la Ville Lumière.

Marcel Dupré, le célèbre organiste qui s'est chargé du perfectionnement musical de cette jeune fille, ne craint pas de se faire remplacer par elle à l'occasion. Mlle Lesage jouera à plusieurs endroits, notamment à St-Sulpice à l'occasion de la retraite de M. C.-M. Widor, qui, par l'âge, abandonne son poste qu'il détient depuis au-delà de 80 ans.

Les Canadiens-français sont naturellement musiciens et, quand ils sont bien entraînés, ils deviennent rapidement d'excellents artistes. Qui contredira la thèse de M. Eugène Lapierre, après de telles preuves?

F. C.

DANS NOS PARLEMENTS

PAR JACQUES BOUSQUET

A QUEBEC

Le bill de Montréal.— La loi des compagnies.— Délégation chez le ministre provincial du Travail.— Les "ajusteurs" d'assurance.

Le bill de Montréal

Montréal est resté pendant plusieurs jours le sujet d'actualité à l'Assemblée Législative de Québec. On a fait une revue générale de la législation actuellement en vigueur dans la métropole. La charte de Montréal est pratiquement constituée de lois spéciales. A la fin de la semaine, on en était encore à étudier le cas des colporteurs, marchands de bric-à-brac et spéculateurs sur le vieil or. Le fameux plan d'ensemble a fait sa réapparition dans une motion du député de Dorion, demandant l'établissement d'une commission pour la confection de grands travaux publics sur l'île de Montréal. Qui osera prétendre après cela que la ville de Montréal conserve son autonomie, que le gouvernement provincial ne la mène pas "par le bout du nez"?

La loi des compagnies

On se souvient qu'il a été décidé à la dernière réunion interprovinciale que les provinces devraient soumettre des plans et amender leurs lois des compagnies de manière à rendre cette législation uniforme dans tout le Dominion. On prétend aujourd'hui dans les milieux ministériels québécois que ce projet de M. Bennett ne convient pas à notre province. Un comité sera formé pour étudier le problème. Conséquence: la loi des compagnies restera cette année telle qu'elle est. S'il est jugé à propos d'accéder à la demande du fédéral et des autres provinces, la loi des compagnies de Québec sera amendée l'an prochain. M. Taschereau n'a pas mé-

(suite en dernière page)

A OTTAWA

La question des présences.— Un trust du tabac au Canada.— La Commission d'enquête continue.

Un fait à noter

La conduite de l'Opposition libérale à Ottawa est parfois bien curieuse! Témoignage cet incident révélateur de l'esprit qui hante actuellement M. King.

Pendant trois semaines, on a discuté à Ottawa le débat sur l'Adresse. M. King et ses coéquipiers ont prolongé indûment les débats, attaquant à fond de train le ministre Bennett. Le tout s'est enfin terminé par une motion de M. King demandant un vote de non-confiance envers le gouvernement. La dite motion a été renvoyée par une forte majorité.

Remis à la tâche le gouvernement présente les deux principaux items de sa législation: l'établissement d'une commission d'enquête sur les affaires du pays et la création d'une banque centrale.

Fait assez curieux, les libéraux, M. King en tête, se déclarant du même avis que le gouvernement sur ces deux questions. Tous réclament enquête et banque centrale. Pourquoi alors M. King vient-il parler de manque de confiance dans le ministre Bennett? N'accepte-t-il pas avec enthousiasme les deux principaux points de son programme? Si c'est cela la logique.

La question des présences

En réponse à une interpellation faite à ce sujet par le député de L'Assomption-Montcalm, l'Hon. M. Cahan secrétaire d'Etat a donné certaines explications à la Chambre. M. Séguin demandait si le secrétaire d'Etat avait communiqué avec Londres

(suite en dernière page)

— POUR LES DAMES —

Je n'entends que le vent

Je n'entends que le vent qui pleure dans les saules
Et me prend dans ses bras pour me bercer un peu.
Je suis lasse et je n'ai pour me fermer les yeux
Que les souffles du vent dont les baisers me fréquent.
Dans le soir qui descend et qui m'entretient, j'ai peur.
Je voudrais appuyer au profond d'une épaule
Mon front lourd des chagrins que je n'ai pas pleurés
Mais je n'ai pour bercer mes rêves déchirés,
Mais je n'ai pour blottir ma faiblesse et mon coeur,
Que l'automne, et le vent qui pleure dans les saules.

Alice LEMIEUX

La triste semaine

Ils ont vu cela!
Qui, ils l'ont vu
Nous en sommes sûrs, nous qui croyons que la mort est la naissance à la vie définitive
qui croyons que l'Invisible est peuplé de réalités plus vivantes que celles de la terre
nous qui sentons, au bout de nos doigts, des doigts et, parfois, bondir notre coeur parce que, tout près de lui, bat un coeur évadé d'icibas

Ils ont vu cela, ceux qui, pieusement, sont morts pour la Patrie
les Saint-Cyriens, en gants blancs, de Charlevoix ceux de la Marné ceux de la Somme ceux de l'Argonne ceux de Verdun
ceux de partout, sur terre et sur mer.
Joffre Foch Ils ont vu cela, sur cette place, qu'ils avaient traversée dans une auréole d'épopée
L'étranger, lui aussi, l'a vu

Ils ont vu qu'un grand dégoût était monté dans les âmes.
Et il était si grand, que, de partout, se levaient de beaux jeunes gens révoltés, mais ardents, désintéressés, croyant à la Patrie, à Dieu
Derrière ces jeunes se levait aussi l'armée des anciens de ceux qui avaient échappé à l'enfer des batailles, et qui ne voulaient pas que, dans la boue, soit submergée la grande chose, pour laquelle ils s'étaient tant battus.
Graves, disciplinés, ils étaient alors descendus, sous les plis de leurs drapeaux, médaillés, mutilés, tous amoureux du même amour tous, croyant avoir acquis, au prix de leur sang, le droit de réclamer, en masse, une France honnête et propre.

Et puis, le reste!
des Français, anciens soldats, tirant sur des Français, anciens soldats tirant sur des petits jeunes, désarmés, coupables d'avoir un idéal et de s'y sacrifier des petits qu'on a enterrés aujourd'hui
cette place de la Concorde, unique au monde, revenant un champ de bataille de guerre civile.
Et sur le socle d'une de ses statues glorieuses, le stigmaté d'un main ensanglantée, qui s'était, la nuit appuyée sur elle, lamentablement.
Ils ont vu cela!

Et pourquoi toute cette horreur?
Pour bien des choses, mais surtout parce que cette puissance, dont personne n'ose prononcer le nom, a fait, d'une basse affaire d'escroquerie, une affaire politique.

parce que, dans le secret de ses Conseils, elle a décidé de couvrir, à tout prix, les coupables.
parce que, acculée, débordée par une réaction dont elle n'avait pas prévu l'ampleur, elle a peureusement donné l'ordre de tirer de tuer
Tout, pourvu qu'ils ne passent pas!

Briand, un soir de grève générale, tendait ses deux mains du haut de la tribune, et il s'écriait avec un accent qu'on comprend: Et, sur ces mains, pas une goutte de sang!
Ces messieurs n'ont pas eu le même scrupule

Maintenant, on va tenter de panser la grande blessée.
Sur 615 députés et 314 sénateurs pas un homme capable de s'imposer.

Pas un!
Il a fallu aller chercher M. Doumergue.
Certes, nous nous inclinons devant ce bon citoyen qui, au soir d'une lourde vie, accepte de reprendre la barre en pleine tempête:
Il fera ce qu'il pourra
Il réussira peut-être à réaliser la trêve des partis, — ce qui est déjà quelque chose.
Mais pour combien de temps?
Et après ?

Car le mal profond reste toujours là.
Le laïcisme, partout installé fleurit sa logique fleur de mort.
La "lutte des classes" a buriné la haine au coeur de tous ceux qui ne vivent pas vraiment sous le signe du Christ.
La Loge tient la France à la gorge, comme un cancer tient un malade.
Elle tient d'ailleurs encore plus ceux qui la servent, et qui, voués à la destruction religieuse, tournent, toujours les mêmes, dans un même cercle du Dante, d'où ils ne peuvent plus sortir.

C'est pourquoi, si nous croyons à M. Doumergue, nous croyons surtout à "plus haut"
Nous croyons aux mains jointes, à l'effort tendu de chacun à la communion des saints
Les grands amours d'ici-bas restant les grands amours de l'au-delà.
Mercredi soir, penché à ma fenêtre, je regardais les longues avenues désertes. Au loin, retentissaient les derniers cris de l'émeute.
Et j'aperçus, au-dessus de moi une étoile qui palpitait, telle une lampe de sanctuaire, au seuil de l'immensité silencieuse.

Et je pensais: "Comme nos querelles doivent paraître misérables à Celui qui règne dans les cieux et à tous ceux qui, auprès de lui, sont libérés de la frénésie des passions humaines!"
Et pourtant, il a dit: Tous les cheveux de votre tête sont comptés.
Il a dit encore: Je vous aime, comme une mère n'aime pas son enfant

Alors, il a les yeux sur notre misère et aussi sur tout ce que représente la France tant de bien! tant de prières! tant d'apostolat! tant de souffrances!
Et Lui, qui trace sur le sable une ligne, que les plus terribles marées ne dépassent pas, il ne permettra pas que notre cher pays soit submergé à jamais sous la profusion du mal.

En des heures tragiques, il a suscité une Geneviève, une Jeanne d'Arc un Foch
Ce qu'il a fait hier, il peut le refaire demain.
Il exaltera les forces spirituelles de chez nous.
A ceux qui se dépensent, il donnera la soif de se dépenser davantage d'aimer plus encore qu'ils ne sont haïs

Il écouterait ceux qui, là-haut, doivent inlassablement plaider notre cause.
Et un jour reviendra où, de nouveau, nous émergerons dans la paix dans la réconciliation, et peut-être même dans l'amour.
Que Dieu protège la France!

Pierre L'ERMITE

L'EDUCATION AU FOYER

par J.-E. Paquin

Destinée des femmes (suite)

Mesdames, Dieu lui-même vous a préparées à cette triple destinée de la vie présente, obéir, travailler et souffrir, en vous donnant la conscience de votre faiblesse, quelques malins disent même de votre infériorité; en vous créant industrielles et propres à tous les détails de la vie; en vous douant, avec une organisation en apparence si délicate, d'une force secrète qui vous fait supporter les douleurs auxquelles succomberait le courage le plus viril. C'est pour cela aussi qu'il a versé dans vos âmes avec abondance, les riches trésors de l'amour qui, se transformant en toutes sortes de sentiments généreux, contribue à vous faire remplir dignement et à vous rendre doux et faciles les devoirs sacrés de fille, d'épouse et de mère.

Ceux qui vous parlent d'égalité et d'indépendance, donnent tous les jours un démenti à leurs paroles par le rang qu'ils vous assignent dans la hiérarchie sociale: s'ils affectent de vouloir vous affranchir, c'est pour mieux vous séduire. Ils vous offrent l'oisiveté qui corrompt à la place de la vie laborieuse qui sanctifie. Et quant à la souffrance, comment pourraient-ils vous en exempter, quand Dieu lui-même ne vous accorde la plus pure, la plus douce de toutes les jouissances, celle de la maternité, qu'au prix des plus cruelles douleurs? La religion, en vous découvrant la route du calvaire, et en vous donnant la croix pour appui, a plus fait pour votre bonheur que toutes les vaines théories des hommes; et tous les types les plus séduisants, fruits de leurs imaginations mensongères, s'effacent toujours devant les traits divins de la femme chrétienne.

Que celles qui seraient tentées de rougir de leur modeste condition, jettent les yeux sur le type par excellence, sur le modèle des femmes, sur l'auguste Marie! Qui plus que cette divine Vierge a été dignement célébrée par toutes les bouches, dans tous les temps et dans tous les lieux? Et cependant, qui fut plus humble jamais que Marie? Heureuses donc, non point celles qui, cédant au prestige de la vanité et de l'orgueil, tentent de s'élever un monument à un rôle impossible, pour retomber aussitôt dans l'humiliation et dans l'oubli. Mais heureuses celles qui se renferment dans leurs modestes attributions, dit saint Jean (IV, 34) font leur nourriture quotidienne de l'accomplissement de la volonté de Dieu. Heureuses celles, dit-il encore,

qui prenant sur leurs épaules le joug du Seigneur, apprenant de lui à être douces et humbles de coeur! Heureuse enfin, dit St-Matthieu (XI, 20) celles qui ont trouvé le repos de leurs âmes, en se résignant chrétiennement à travailler, à obéir et à souffrir!

Le travail est pour les femmes un puissant préservatif contre le vice, et la source la plus pure de la prospérité domestique et nationale. L'obéissance les maintient dans une sainte dépendance de la volonté de Dieu, et sert de point d'appui à leur coeur pour s'élever vers le ciel. La souffrance est pour elles comme la haie qui protège la prairie verdoyante et le champ ensemencé. Celles qui ne veulent être entourées que de fleurs, ne tardent pas à être ravagées par les mauvaises passions; pour se conserver pur dans l'exercice de la vertu, le coeur a besoin d'être entouré d'épines.

Quand on voit les femmes en butte à l'injuste tyrannie des hommes qui abusent, pour les accabler, de la force même que Dieu leur a donnée pour les défendre, un tel spectacle ne provoque pas seulement l'indignation, mais fait naître le désir de les voir délivrées d'une si cruelle tyrannie. On se demande s'il ne serait pas possible de les affranchir d'un tel esclavage, et de leur procurer les avantages d'une juste égalité avec les hommes. Mais on vient à considérer quelles seraient pour les femmes les conséquences d'une telle émancipation; quand on pense qu'à raison même de leur faiblesse, elles sont naturellement portées à abuser de la liberté, et que l'indépendance aboutit presque toujours pour elles à une dégradation morale qui est la pire de toutes les servitudes, on doit se consoler dans leur intérêt de les voir plutôt gémir sous une injuste oppres-

(suite en 7e page)

ST-DAMASE

St-Jean étaient en visite chez leurs parents la semaine dernière.

—Mlle Germaine Guillet de Saint-Valérien, Mlle Yvette Lussier de Montréal, étaient de passage chez leurs pères dimanche.

—Mme David de Grammont de Bouchette et Mlle Isola Desmarais de

La Poudre à Coquerelles
MYSTERIEUSE
Détruit radicalement les coquerelles.
En vente partout

Riche et agréable en saveur

THÉ "SALADA"

'Frais des plantations'

Ils font preuve de bon goût

N'expérimentez pas. Lorsque vous recevez, servez toujours les Biscuits au Soda Christie... frais et feuilletés. Ils sont le clou final des meilleurs repas.

Essayez le Nouveau CRAQUELIN A LA CREME CHRISTIE en paquets à prix populaire. Chez votre épicière.

Christie's SODA WAFERS

UNE AUBAINE!

Pour guère plus que le montant des frais de poste

La Revue Moderne

vous offre à titre de lecteur du journal *Le Courrier de St-Hyacinthe* un abonnement à une revue à la fois instructive intéressante et saine.

2 1/2 ans (30 numéros) Prix régulier: \$1.50 par an **\$2**

Fondée en 1919, LA REVUE MODERNE est reconnue par les autorités compétentes, tant religieuses que civiles, comme la meilleure revue que possède le Canada français.

Paraît chaque mois et contient: Articles de fond, Décors d'Intérieur, Voyages, Actualités littéraires et artistiques, La Vie Canadienne, Critique littéraire.

UN ROMAN COMPLET

(pouvant être mis entre toutes les mains)

Nouvelles, Recettes de Cuisine, Mode et Broderie, Le Courrier, La Petite Poste

Envoyez-nous le coupon sans tarder!

DÉCOUPEZ ICI

LA REVUE MODERNE, 320 est, rue Notre-Dame, Montréal

Messieurs,

Je désire profiter de l'Offre Spéciale que vous faites aux lecteurs du journal "LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE". Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$2.00, ce qui paiera mon abonnement pour deux ans et demi (30 numéros) à LA REVUE MODERNE.

Nom

Adresse

COUPON

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT NON-VALABLE APRÈS LE 24 MARS 1934

VOUS pouvez cuire ces pains nourrissants les GATEAUX de LEVAIN ROYAL



VOUS êtes certaine de réussir et de voir votre pâte lever à la perfection quand vous cuisez avec les Gâteaux de Levain Royal. Chacun enveloppé hermétiquement dans le papier ciré, vous les recevez en excellente condition et ils se gardent absolument frais pendant des mois. Faut-il s'étonner si les Gâteaux de Levain Royal sont prototype de qualité depuis plus de 50 ans et sont préférés par 7 ménagères canadiennes sur 8 faisant usage de levain sec.



GRATIS! Le Livre Culinnaire du Levain Royal vous expliquant comment faire du pain et contenant 23 recettes éprouvées de pains, petits pains, brioches, gâteaux, etc. Ecrivez à Standard Brands Ltd., Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont. Demandez aussi la brochure, "Le Chemin Royal vers la Santé".

ACHÉTEZ DES PRODUITS CANADIENS

Catarrhe du Nez ou de la Gorge

Mettez Vicks dans le nez ou le faire fondre dans l'eau chaude et l'inhaler.

VICKS VAPORUB

Pour Tout Refroidissement

CRÉDIT RURAL

(suite de la 1ère page)

M. l'Orateur, faut-il répéter comme tant d'autres, l'antienne si souvent rabattue, que l'agriculture est la chose importante, qu'elle est notre espérance dans la détresse actuelle? Je vous avoue que je serais tenté de rééditer le vieux cliché de la terre nourricière de l'habitant, son maître et son roi. Mais j'ai entendu tant d'hypocrites chanter les beautés de la terre dont ils ne veulent ni pour eux ni pour leurs enfants. J'en ai tant entendu; faire en paroles des louanges du terrien, tandis que leurs actes prouvaient que dans leur cœur et esprit ils n'avaient pour nous que dédain et mépris; que j'en suis venu à être écoeuré des compliments et des compléments; même de ceux qui peuvent paraître sincères et désintéressés.

La première chose à faire est sans doute de prendre position et de dire immédiatement ce que je pense de cette question agricole.

Ce n'est pas un remède à tous les maux agricoles. Ce seul remède ne donnera pas la solution à tous les problèmes, d'autre part nulle entreprise, qu'elle soit agricole, industrielle ou autre ne peut être mise en oeuvre sans capital et l'agriculture en manque.

Qu'il y ait eu des abus dans le passé, personne ne prétendra le contraire. Que des cultivateurs aient abusé du crédit; c'est certain et je ne suis pas homme à nier une vérité pour les besoins d'une cause, si chère qu'elle me soit, si importante qu'elle me paraisse.

Oui il y a eu des abus de crédit mais je ne suis pas prêt à admettre que les cultivateurs ont abusé plus que les autres classes. Et je pose une question. Que dirait-on si quelqu'un osait prétendre que l'industrie ou le commerce devraient être privés du crédit qui leur est indispensable parce que des centaines de commerçants d'industriels, compagnies et individus ont abusé du crédit et que des faillites en ont résulté? A celui-là on répondrait sans doute que nous avons besoin d'industrie et de commerce, que le crédit leur est indispensable et que l'abus ne doit pas enlever l'usage.

Ce qui est vrai pour l'industrie et le commerce est vrai pour l'agriculture. Que dis-je? Non seulement le capital est nécessaire en agriculture comme à l'industrie et au commerce mais il y a plus. Ce besoin de capital prend en quelque sorte figure de problème national quand la question agricole est en jeu.

Le problème de l'heure. Le gros problème, à mon point de vue c'est l'utilisation de notre capital humain. Autrement dit l'établissement, le placement de nos jeunes à mesure qu'ils viennent à maturité, c'est-à-dire à l'âge de s'établir.

D'après une enquête faite par l'U.C.C. il y aurait dans nos campagnes québécoises environ cinquante à soixante mille jeunes gens en âge et en état physique de s'établir, mais qui ne peuvent faute de capital.

Ajoutons à cela que tous les ans il vient ainsi à maturité, au moins une dizaine de mille jeunes hommes bien constitués, bien qualifiés pour être de bons terriens, et à qui manquent les moyens de s'établir.

A venir jusqu'à il y a quelques années les États-Unis absorbaient le surplus de nos enfants mais aujourd'hui ils nous rendent le service de les refuser et nous sommes en face de ce problème étrange: de ne savoir quoi faire de cette richesse incomparable pour un peuple. Le capital humain.

J'ai dit richesse incomparable en parlant de nos jeunes campagnards, et je ne crois pas que le terme soit trop fort. Certes il y a bien des facteurs qui contribuent à la grandeur, à la puissance d'un peuple mais il n'en est pas qui puissent être comparés quant à leur importance à ce que je me permettrai d'appeler le capital humain.

M. l'Orateur je me suis promis au début de cette session d'être le moins désagréable que possible: même à l'égard de ceux que je crois coupables de négligence et d'insouciance quasi criminelles en ce qui concerne la mise en oeuvre et en valeur de notre capital humain. Je ne chercherai

donc pas à établir aucune responsabilité.

Nous sommes ici dans Québec un peuple à part. Un peuple originairement pauvre en argent mais riche en vigueur physique et en qualités morales. Nous sommes un peuple trempé à la lutte et pour la lutte. Abandonnés de la mère patrie, cédés par la France lors d'un marché regrettable mais que la corruption des grands de ce temps-là avait rendu inévitable, il semble que nous aurions dû disparaître comme peuple. La vigueur de notre peuple. Le cœur, la conscience, la vigueur de nos paysans canadiens sauva ce que l'orgueil, l'égoïsme et la corruption des grands avaient perdu.

La terre fut notre rempart après la défaite et l'abandon. Les terriens et leur conscience de croyants furent notre force et le levain qui permit la levée d'un peuple que le monde croyait devoir mourir. Il n'est pas mort ce peuple abandonné des puissants, et aujourd'hui c'est encore la lutte. Les berceaux sont là, ils ne chôment pas; les petits Canadiens grandissent nombreux, parfois aux prix de sacrifices et de privations que ne peuvent comprendre et apprécier les jouisseurs pour qui le monde finit au bout de leur petit moi.

Et si vous parlez aux parents de ces familles de nombreux enfants, ils vous diront sans orgueil qu'il faut faire son devoir, que ce sont des criminels ceux qui refusent de transmettre la vie qu'ils ont reçue et qui ne leur appartient pas.

J'ai cru. Je crois encore qu'ils ont raison.

Mais nous? Nous qui avons reçu mandat de considérer et de défendre le bien de la collectivité; que serons-nous si pour des considérations mesquines d'intérêts secondaires nous refusons de prendre les moyens d'assurer à ces vies humaines, à ces vies canadiennes, à ces vies chrétiennes leur plein rendement pour le bien de l'humanité, la grandeur de notre peuple, la gloire de notre Dieu.

Nous vivons des heures graves, mais comme toujours nous avons chez-nous tous les éléments nécessaires à notre relèvement.

Comme au lendemain des malheurs de 1760, les berceaux sont là, ils ne chôment pas et n'ont pas chômé. La terre est là, et si par malheur trop de nos grands hommes la méprisent, par bonheur ils sont encore nombreux ceux qui l'aiment et sont prêts à lui consacrer leur vie. Les enfants sont là, les jeunes sont là, cinquante mille, soixante mille dit l'U.C.C. qui s'y connaît. Soixante-quinze mille l'an prochain. Ils veulent vivre, ils veulent travailler, ils veulent fonder un foyer, se bâtir un nid. A leur tour transmettre la vie qu'ils ont reçue, élever des petits Canadiens.

Ils veulent de cette terre canadienne fécondée de leur Dieu et travaillée de leurs mains faire sortir les choses nécessaires à leur subsistance et à celle de leurs semblables. Ils veulent mais ils sont paralysés par les conditions actuelles, le manque de capital et l'absence de crédit. C'est ce crédit que je réclame. C'est ce capital nécessaire et qui manque, que ma motion tend à leur fournir.

On a dit et je suis disposé à l'admettre qu'un crédit gouvernemental qui pourrait prêter à tous les cultivateurs en détresse financière exigerait trop de capitaux et que le gouvernement ne pourrait y suffire. Aussi ce n'est pas là ce que demande la résolution mise devant cette chambre. Ceux de nos cultivateurs que la baisse des prix et la dévalorisation des propriétés depuis qu'ils les ont achetées met en mauvaise posture financière peuvent et doivent être secourus par l'autres moyens que le crédit agricole. Sans vouloir sortir du sujet, qu'il me soit permis de citer brièvement, le moratoire, qui je l'espère sera prolongé et complété, le crédit d'urgence de maintien à la terre moins coûteux que le chômage, la diminution des frais de vente par le shérif, en passant, mes félicitations au député de Yamaska, d'avoir présenté un bill en ce sens, la simplification des procédures et la réduction des dépenses, tant dans les règle-

ments d'insolvabilité que dans les ventes forcées soit par le shérif ou autrement. L'élaboration et la passation d'une loi de garantie sur le roulant agricole connue sous le nom de "Cheptel morgage" dans les provinces anglaises. La révision de la liste des créances privilégiées qui sont trop nombreuses chez-nous, et autres mesures qui devraient être présentées par le gouvernement et qui permettraient aux cultivateurs actuellement en place soit, de faire un règlement, un réajustement pas trop onéreux, ou encore de rester en place et d'attendre des jours meilleurs. Jours qui viendront certainement en dépit des profiteurs de crise qui s'enrichissent des souffrances des autres et qui veulent que cela continue.

M. l'Orateur la motion est explicite dans ses considérants et dans sa conclusion. Les argents provenant du crédit fédéral coûtent 6 1/2 d'intérêt annuellement, c'est certainement trop élevé; surtout si on considère qu'il est possible d'avoir des fonds à un taux beaucoup moindre. Il existe dans l'Ontario un système institué en 1922 en vertu d'une loi passée en 1921 et incorporée dans les statuts de l'Ontario 1921 au chapitre 31 titre "An act to finance Agricultural Development (Assented to May 1921).

Je me permettrai de citer des extraits de la loi. Voici ce que dit l'article deux de la loi: "The Treasurer of Ontario is hereby empowered to borrow money by means of deposits in any amounts and from persons or corporation and to open offices for this purpose at several points in the province of Ontario as he may find necessary.

De fait dès 1922 il y avait de ces bureaux d'ouverts et après huit mois d'opérations il y avait des dépôts pour plus de huit millions et demi. En 1924 les dépôts dépassaient vingt millions.

Malgré la crise le système fonctionne encore et les dépôts se maintiennent et même aujourd'hui ils dépassent le montant de vingt quatre millions. Je me permettrai M. l'Orateur de citer un passage de la lettre du directeur:

"The benefits derived from the establishment of the Province of Ontario Savings Office have been twofold. The public have been provided with a safe depository for their savings with every facility to encourage thrift. The government has been supplied with some Twenty four Millions of dollars, at a very low rate of interest, and at practically no cost of handling. Supplementin these direct benefits has been the intangible benefit of confidence and assurance and the encouragement to thrift, which has been particularly valuable during the last four years of world wide interest.

M. l'Orateur je vous demande pardon si j'insiste sur ce point. L'établissement de ces bureaux d'épargne dans l'Ontario ont eu un double effet avantageux, ils ont fourni au public épargnant un endroit sur où ils pouvaient déposer leurs épargnes en toute confiance et avec la certitude que ces argents serviraient au relèvement de l'agriculture et par conséquent au bien général. Faut-il rappeler que chez nous dans notre bonne vieille province de Québec ils sont malheureusement trop nombreux ceux qui pour avoir été exploités, peut-être volés par des chevaliers d'industries qui leur substituaient leurs économies en sont venus à la conclusion qu'il valait autant tout dépenser au jour le jour et en jouir comme de se faire des économies et se les faire voler ou substituer par des moteurs de compagnies ou des vendeurs de parts assez souvent existants que sur le papier. Les bureaux d'épargne de l'Ontario ont rendu le service de mettre à la portée des petits épargnants un lieu sûr ou placer leurs argents et en même temps la satisfaction pour les petits épargnants que leurs économies serviraient au bien de la communauté en servant au bien de l'agriculture de leur province.

L'autre bien qui est résulté de ces bureaux d'épargne c'est que les argents ainsi obtenus le sont à un prix de revient plutôt modique.

Mais je reviens à la loi que je citais tantôt Statuts de l'Ontario 1921 chapitre 31.

L'article "3" prévoit la fixation du taux de l'intérêt et l'article "4" prévoit l'emploi des argents provenant de dépôts.

Ces argents au terme de la loi devant servir à financer le prêt agricole aider les entreprises agricoles. Et en dernier lieu acheter des débentures soit du gouvernement ou des municipalités garanties par les gouvernements. De fait ils ont servi à financer le prêt agricole de l'Ontario autrement dit Agricultural Development Board.

Nous arrivons maintenant à la question de ce que coûterait ces argents.

Les dépôts acceptés sont des dépôts d'épargne seulement. Par conséquent les frais d'administration sont simplifiés à leur plus simple expression. Le taux est fixé suivant l'époque. Les banques payant maintenant 2 1/2% le taux d'une institution semblable que le gouvernement de la province de Québec établirait devrait être au même niveau. Même on me dit que sérieusement il est question de réduire ce taux à 2%. Mais prenons comme base le taux de 2 1/2% actuel. Ajoutons à cela les frais d'administration qui je l'ai dit et le répète sont minimes et qui ne devraient pas dépasser 1/2 de 1%. Et nous arrivons à ceci que les argents que le gouvernement de notre province pourrait se procurer de l'argent à un taux de revient ne dépassant pas 3%. Soyons larges et ajoutons une autre fraction de 1/2 de 1% pour imprévus et nous avons comme maximum de revient du capital tout prêt à être prêté aux cultivateurs et coûtant au gouvernement en tout et par-tout 3% annuellement au pire aller 3 1/2%. Voilà pour le prix de revient.

Le système actuellement suivi par le gouvernement de cette province consiste à faire servir les argents du prêt fédéral, lesquels argents coûtent 6 1/2% d'intérêt annuellement. A cet intérêt de 6 1/2% le gouvernement

(suite en 6e page)

La viande d'agneau

La viande d'agneau qui est fournie au consommateur varie suivant la saison. On trouve sur le marché une quantité limitée de très jeune agneau au temps de Noël. Cet agneau a un goût égal aux meilleures viandes de volailles. La majorité des agneaux précoces sont mis sur le marché pour le commerce de Pâques et l'on sait que l'agneau de Pâques est un produit de choix. Les morceaux sont petits, très bons, pour certaines occasions spéciales. Pendant le printemps et le commencement de l'été les approvisionnements de jeune agneau augmentent toujours et l'agneau de juillet et d'août est encore du jeune agneau, qui se distingue tout spécialement par sa succulence et sa bonne qualité. A mesure que l'agneau avance en âge, il développe un goût spécial. Sa viande se vend à partir de septembre jusqu'à la fin de novembre et on peut se la procurer à des prix très raisonnables. A partir de décembre et jusqu'à la fin d'avril la viande fraîche d'agneau vient des agneaux qui ont été nourris au grain et spécialement engraisés pour le marché d'hiver. Nous aurons beaucoup de viande fraîche d'agneau à l'avenir grâce à l'initiative du ministère fédéral de l'Agriculture qui fait venir des agneaux de l'ouest sur l'est pour les engraisser allongant ainsi de beaucoup la saison de l'agneau frais.

Simple Règles qui Préviennent la LASSITUDE

Savez-vous qu'il existe un moyen simple, naturel de se maintenir en bonne santé et de mettre fin à ces jours de lassitude où le corps et le cerveau semblent paresseux et lourds? Ce moyen, c'est de vivre simplement et de vous assurer que vous n'êtes pas une victime inconsciente d'insolente élimination des déchets organiques. Mangez modérément. Dormez suffisamment. Prenez abondamment d'air frais, d'exercice et de divertissements. Ne vous tourmentez pas. Et assurez-vous élimination complète en prenant une ou deux fois la semaine un verre de Sel Andrews pour le Foie, stimulant et agréable au goût.

Ne commettez pas l'erreur de croire que parce que le fonctionnement organique chez vous est régulier, votre organisme fonctionne à la perfection. C'est parce que vos organes éliminatoires ne fonctionnent pas pleinement que vous passez des jours de lassitude ou souffrez d'indigestion et de maux de tête. Le verre de toutant Sel Andrews pour le Foie pris une ou deux fois la semaine aidera la nature à favoriser une élimination complète, vous donnant ainsi un vil appétit et vous maintenant en vigoureuse santé.

Mieux vaut prévenir que guérir. Commencez tout de suite à observer ces simples et peu coûteuses Règles Andrews de Santé. Procurez-vous chez votre pharmacien le Sel Andrews pour le Foie. En boîtes, 35¢ et 60¢. Nouvelle grosse bouteille, 75¢. Agents exclusifs: John A. Huston Co., Ltd., Toronto.

STE-HELENE

—M. l'abbé J. Morin, curé et M. Pierre Savoie sont allés à Montréal la semaine dernière.

—M. Antoine Dufault s'est rendu à Upton il y a 15 jours pour assister aux funérailles de son gendre M. Alfred Côté.

IBERVILLE

La messe du premier vendredi du mois était pour les jeunes ligueurs du Sacré-Coeur de l'Académie, leur 2e réunion dans notre église paroissiale. Après la messe la voix sympathique de leur directeur M. l'abbé A. Dupuis se porta l'écho des ferveurs des jeunes apôtres qui les ont devancés, et qui furent de tous les temps, les dignes serviteurs du Sacré-Coeur.

—Mme Gérard Maril de Notre-Dame de Stanbridge chez son beau-père M. Joseph Maril de cette ville.

—La fabrique Brodie's Ltd., avenue neuvième a ouvert ses portes ces jours-ci.

GRAINES ENREGISTRÉES

Quand vous achèterez votre prochain lot de graines, choisissez des Graines Enregistrées. Elles ne coûtent pas plus cher que les graines ordinaires.

Demandez par lettre la Liste des Graines à:—

CANADIAN SEED GROWERS' ASSOCIATION OTTAWA, ONTARIO.



DIT MISS ALICE MOIR, détentrice du restaurant d'un des plus grands hôtels-appartements de Montréal

"C'EST UNE FAUSSE ECONOMIE QUE D'EMPLOYER UNE POUDRE A PATE DOUTEUSE. EXIGEZ LA 'MAGIC'. IL EN FAUT POUR MOINS DE 1¢ POUR UN GROS GATEAU!"

MAGIC



Fabriquée au Canada

Elle coûte si peu—et assure toujours de si bons résultats! Avec moins de 1¢ de cette excellente poudre à pâte, vous cuisez un gros gâteau étagé. Ne risquez pas l'usage d'un produit de qualité inférieure. Cuisez avec la "Magic" et soyez certaine!

"NE CONTIENT PAS D'ALUN." Cette déclaration sur chaque boîte est votre garantie que la Poudre à Pâte "Magic" ne contient ni alun, ni aucun ingrédient nuisible.

BUVEZ

LA BIÈRE



PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

QUAND

vous pensez à un ami éloigné (ou une amie) . . . que vous ne l'avez pas vu (ou vue) depuis des semaines . . . que vous détestez écrire des lettres . . .



Servez-vous du service interurbain . . . c'est ce qui se rapproche le plus d'une visite personnelle.

● Pour une conversation amicale ou un appel d'urgence, le téléphone de "longue distance" est à votre disposition; votre messenger personnel à un taux minime; rapide, sûr et facile à utiliser. Vous pouvez communiquer à 100 milles pour environ 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.



NOTES LOCALES

Activités des Marchands-Détaillants

L'Association des Marchands Détaillants, succursale de Saint-Hyacinthe, a tenu une assemblée très importante, le 15 février dernier, sous la présidence de M. Victor Sylvestre. Étaient présents à cette réunion: MM. Sylvestre, Blier, Gaucher, Ravelle, Poirier, Cadieux, Gaucher, Demers, Beaudry, Rodier, Gendron, Bienvenue, Gladu, Jetté, Allaire, Cabana, Marchesseault, Saint-Germain, Brouillette et Mineau.

M. le président fait part d'une lettre, venant du bureau provincial de l'Association, demandant l'attitude du Conseil Municipal de Saint-Hyacinthe au sujet des taxes spéciales imposées aux étrangers, taxes que certains manufacturiers voudraient faire abolir dans les villes de la province de Québec.

Après une courte discussion sur ce sujet, la résolution suivante est adoptée:

"Il est proposé par M. E.A. Gendron, secondé par M. Adrien Gladu, "QUE la loi des Cités et villes, qui donne aux conseils municipaux le droit d'imposer certaines taxes aux étrangers soit maintenue dans toute sa rigueur ou améliorée, si possible, de façon à augmenter les dites taxes; "QUE copie de cette résolution soit adressée à Son Honneur le Maire de Saint-Hyacinthe, au Bureau Provincial de l'A.M.D. et aux journaux pour publication.

ADOPTÉE.
Les membres sont ensuite appelés à étudier la résolution du gouvernement fédéral, relativement à la "Commission d'enquête chargée de faire une étude des méthodes d'affaires des chaînes de magasins, de certains magasins à rayons, des boulangeries, du trust, des salaisons, etc."

Les marchands font des recommandations, formulent plusieurs plaintes et finalement adoptent plusieurs résolutions. Ces résolutions ont été adressées au bureau provincial de l'A.M.D. lui fournissant ainsi de la documentation lorsqu'il a comparu, ces jours derniers, devant cette commission d'enquête.

Voici un résumé des résolutions adoptées:

- L'adoption d'une loi obligeant les manufacturiers à fixer un prix uniforme pour les magasins ordinaires, à succursales et à rayons;
- L'obligation pour les annonceurs de donner plus de détails sur la valeur réelle de la marchandise et une illustration plus parfaite de l'article annoncé;
- La surveillance de la distribution des commandes de façon à ce que les magasins à succursales et à rayons ne soient pas approvisionnés au détriment des magasins ordinaires;
- Le respect de la loi obligeant les manufacturiers à payer un juste salaire à leurs employés et la votation d'une loi visant à l'amélioration des conditions de travail en général de façon à respecter les droits des ouvriers;
- L'adoption d'une loi pourvoyant à la protection des pâtisseries et des boulangeries des petites villes;
- L'abolition des trusts qui n'offrent aucun avantage pour le commerce de détail et par lesquels le public est exploité;
- L'obtention des taux plus bas que ceux déjà existants pour le transport des marchandises par chemins de fer;
- L'abolition des excursions à prix réduits, organisées par les compagnies de chemin de fer le samedi.

Après l'adoption de ces différentes résolutions ayant pour but de protéger le public et le commerce de détail, les membres se séparèrent enchantés du succès de l'assemblée et promirent de se réunir plus souvent.

Alide MINEAU, sec.

Tirage

Dimanche le 4 mars avait lieu en la salle des Zouaves de Saint-Hyacinthe le tirage d'un \$2.50 en or, au profit du club de hockey "Le Hibou". Le capitaine J.A. Frenière accepta de bien vouloir procéder à ce tirage. M. Rodolphe Chagnon, prop. du théâtre Bijou, porteur du billet numéro 209, fut l'heureux gagnant. M. Arthur Houle propriétaire de cette équipe tient à remercier très cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu participer à ce tirage.

M. Delphis Blanchard est décédé vendredi dernier à l'Hôtel-Dieu, après deux mois de maladie. Il était âgé de 73 ans. Le défunt laisse dans le deuil deux fils: Osa, de cette ville et Arthur, de Mayberry, Sask.; deux filles: Mme Michel Daigle, née Cora, de cette ville et Soeur Borduas, née Edna, de l'Hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke; ses frères, Ulédéric, Rodrigue, Noé et Léo Blanchard, de St-Jean-Baptiste; ses soeurs: Soeur Blanchette, de l'Hôpital St-Charles et Mme Arsène Forand de St-Jean-Baptiste.

Les funérailles ont eu lieu lundi à l'église Notre-Dame du Rosaire. La levée du corps fut faite par le R. Père curé qui chanta également le service, assisté des Pères Gauvreau et Biron, comme diacre et sous-diacre. Les porteurs étaient MM. Joseph Langevin, Edmond Cardinal, Zoel Gaucher, Donat Tétrault, Clément Laflamme et Alphonse Després.

Le deuil était conduit par ses fils Osa et Arthur, ses frères, Rodrigue et Léo, son beau-frère Emile Lussier, son gendre Michel Daigle; ses petits-fils Georges et Gérard Daigle et Jean-Paul Blanchard; ses neveux Valmore Grenier, Léo Félix et Eddy Lemonde, Sylva Forand.

On remarquait dans le nombreux cortège, Ls Hébert, P. Lord, R.O. Picard, Paul Lussier, R. Breton, A.J. Archambault, A. Brodeur, G. Brodeur V. Desmarais, J. Laplante, E. Laonde, J. Fontaine, W. Jutras, J.D. Borduas, F. Langevin, G.E. Langevin, L. Lavimodière, C. Girard, M. Daigle, R. Daigle, N. Tanguay, W. Pelletier, L. Daigle, A. St-Roch, D. Proulx, F. Cardinal, F. Leclerc, O. Flibotte, O. Théberge, O. Poulin, J.O. Gareau, J. Larose, H. Létourneau et un grand nombre d'autres dont les noms nous échappent.

Offrandes de fleurs: une couronne par les bouchers du Marché Centre et un groupe d'amis, une gerbe par l'hon. juge Tellier.

Offrandes de messes: par le curé et les marguilliers de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, les bouchers du Marché Centre et un groupe d'amis, M. le chanoine J.W. Larue, aumônier de l'hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke, M. l'abbé Z. Fréchette.

Affiliation à l'oeuvre du Noviciat: famille Borduas et Mongeau, famille Frank Langevin.

Symphonie: M. le curé et les marguilliers de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, le maire et les membres du conseil municipal du village La Providence, MM. et Mmes L.A. Hébert, W. Jutras, Joseph Robitaille, A. J. Archambault, Delphis Proulx, H. Létourneau, Edmond Cardinal, R.O. Picard, Joseph Larocque, les familles Wilfrid Pelletier, Adélaré Morin, Arthur Lapointe, Michel Daigle, Mmes L.E. Charron, Alfred Godin, Beaupré Mlles Blanchet, Beaupré, MM. Edmond Leblanc, Jean St-Germain.

Bouquets spirituels: RR. Soeurs Blanchette et Borduas, famille Osa Blanchard.

Soirée de cartes

Comme nous l'avions déjà annoncé, la soirée de cartes (whist et 500) organisée par la Garde d'Honneur Ind. Inc. de Saint-Hyacinthe, aura lieu le 10 avril prochain à 8 hres p.m. précises au sous-sol de l'église paroissiale du Christ-Roi. L'orchestre Martin est au programme.

Afin de faciliter l'achat des billets aux personnes désireuses de s'en procurer le plus tôt possible; nous donnons ci-après la liste des endroits où un personnel choisi sera charmé de répondre à votre attente: Xavier Gaumont, épicière, coin St-Antoine-St-Dominique; Bergeron et Aubin, Nouveautés, 82 Cascades; Arthur Ferron, épicière, 94 Concorde; Paul Lanctôt, pharmacien, 125 Cascades; Lucien Boivin, dépôt de journaux, 106 Mondor; Pharmacie Collette, 114 St-Antoine; J.E.H. Brodeur, pharmacien, 165 Cascades; L.P. Gaucher, pharmacien, 223 Cascades; Henri Barré, dépôt de journaux, 231 Cascades.

Comme le nombre de billets est forcément limité, il sera prudent de s'en procurer immédiatement, afin de ne pas s'exposer à être privé d'une soirée aussi agréable que bienfaisante.

En Cour Supérieure

Mercredi, le 7 courant, l'hon. juge Coderre a entendu la cause de la Corporation de la paroisse de Saint-Simon contre M. J.A. Brodeur, marchand, du même endroit.

Il s'agissait en cette affaire d'une action au montant de \$512.75, montant que la Corporation réclamait du défendeur pour frais de vérification des livres de la dite municipalité pour la période du 1er janvier 1927 au 23 janvier 1932, période pendant laquelle le défendeur avait agi comme secrétaire-trésorier de cette Corporation.

La demanderesse, par l'entremise de Me Gaétan Sylvestre, alléguait qu'elle avait engagé un nommé Raymond Melançon pour procéder à la vérification de ces comptes; qu'en date du 6 septembre 1932, ce dernier avait produit un rapport intérimaire de son travail de vérification et que ce rapport révélait qu'il y avait eu certaines erreurs dans la tenue des livres et que parmi les archives de la Corporation, il manquait certaines pièces ou documents qui n'avaient pu être retracés; qu'en date du 12 octobre 1932, le même vérificateur avait produit un rapport final accusant des erreurs graves contre le défendeur tant dans ses rapports que dans sa tenue de livre et la Corporation ajoutait que le défendeur ayant été ainsi trouvé reliquataire et en défaut, il se trouvait responsable des frais de cette audition qu'il avait d'ailleurs demandée lui-même, les dits frais s'élevant à la somme de \$512.75 qu'elle réclamait du défendeur par sa dite action.

Le défendeur Brodeur, qui était représenté par Me T.A. Fontaine, C. R., avait contesté cette action en alléguant d'abord qu'il n'avait jamais été accusé régulièrement, légalement et valablement de la dite audition, que les pièces ou documents qui n'avaient d'abord pu être retracés l'avaient été subséquemment et que ceci n'avait aucune importance puisqu'ils étaient sans valeur d'aucune sorte et n'avaient plus aucune existence légale.

Il invoquait surtout comme principal moyen à l'encontre de cette action que le rapport du vérificateur Melançon, bien loin de le déclarer reliquataire et en défaut comme le prétendait la demanderesse, établissait au contraire que c'est la dite Corporation qui se trouvait en réalité endettée envers le défendeur en une somme de \$11.10 ou de \$10.50, tel qu'il apparaissait de l'ensemble des rapports intérimaire et final du dit Melançon.

Il ajoutait aussi qu'il avait toujours été prêt à fournir et avait toujours offert de fournir, au dit Melançon tous renseignements, informations ou documents, qu'il était en état et en mesure de lui fournir. Il alléguait aussi que tous les argents de la municipalité avaient toujours été déposés à un compte spécial et que cette dernière avait toujours perçu et retiré tous les intérêts provenant de ces argents; il alléguait également que lorsqu'il avait été question d'une demande d'audition, il avait déclaré que s'il devait de l'argent à la municipalité, il était capable de le payer et le paierait, qu'il n'était et n'avait jamais été reliquaire, endetté et en défaut envers la dite Corporation; qu'en conséquence l'action était mal fondée en fait et en droit et devait être renvoyée.

Après avoir entendu les témoins de part et d'autre et après les plaidoiries des avocats des deux parties, la cause a été prise en délibéré.

Heure sainte sacerdotale

Jeudi prochain, jour fixé pour la retraite du mois, l'exercice de l'après-midi, à deux heures, se fera dans la cathédrale devant le Très-Sacrement exposé; il y aura une Heure d'Adoration, spécialement réservée aux prêtres, selon les désirs du Souverain Pontife.

Feu M. Isaïe Duhamel

M. Isaïe Duhamel, anciennement de St-Liboire est décédé mardi dernier à l'Hôtel-Dieu. L'inhumation a eu lieu hier matin à South-Durham. Il laisse un seul parent: Mme Xavier Thibault de Danville.

M. Duhamel était âgé de 75 ans et demeurait depuis treize mois à l'Hôtel-Dieu.

Le théâtre à la Philharmonique

La petite troupe de la Philharmonique présentait mercredi soir un excellent programme. Deux pièces, selon l'habitude, composaient le menu théâtral de la soirée. Le succès a été entier, si l'on considère les moyens limités dont disposent nos artistes amateurs, au point de vue matériel, il va sans dire. Mais l'exigüité de la scène, la monotonie des décors et, il faut bien le dire, l'apathie du public ne sont pas des obstacles insurmontables pour nos acteurs qui mettent, dans l'étude et la présentation des pièces à eux confiées, toute la bonne volonté et toute l'intelligence exigées. On en a eu la preuve mercredi, en écoutant "Le Serment de Marteau", pièce en un acte de Ch. de Bussy et Nadège Nastri, et "La Paix chez soi", comédie en un acte de Georges Courteline. Ces deux pièces, la dernière surtout, ont été rendues avec un sentiment parfait et un naturel que ne désavoueraient pas des acteurs professionnels. Le plaisir était un peu gâté par les bruits de conversation que l'on a perçus dans la salle depuis le commencement jusqu'à la fin. J'ai même entendu des gens faire leurs commentaires en parlant presque aussi haut que les acteurs. Ces conversations particulières sont extrêmement choquantes pour les auditeurs qui veulent écouter et entendre. Car, je suppose bien que les gens vont au théâtre pour entendre. Si tel n'est pas leur but, qu'est-ce qu'ils vont faire dans cette galère?

Ces réserves mises à part, il faut dire que la soirée de mercredi a été bien réussie, grâce au talent des acteurs. MM. Y. et J. Bousquet ainsi que Mlles A. Lefebvre et M. Normand s'en sont très bien tirés. Le jeu était naturel. On aurait pu désirer un peu plus d'entrain, mais c'était impossible. "Le Serment de Marteau" est une pièce fade; les rôles féminins y sont on ne peut plus ingrats.

"La Paix chez Soi" de Courteline a été une révélation. Les deux interprètes, M. P. Trempe dans le rôle de Trielle et Mlle O. Gauthier dans celui de Valentine, son épouse, ont été merveilleux de naturel et d'entrain. En faisant ressortir les moindres nuances de cette pièce, M. Trempe et Mlle Gauthier nous ont donné la preuve de leur talent qui est grand. Ces deux membres de la troupe progressent constamment dans l'art dramatique. Leur succès de mercredi n'est que la juste récompense des efforts qu'ils s'imposent pour arriver à la perfection. Nul doute qu'ils y atteindront du train où vont les choses. et, avec eux, tous leurs camarades qui sont loin eux aussi, d'être dépourvus de talent.

F. C.

Au cercle Ste Jeanne d'Arc

Ouverture: pièce de piano par Mlle Foisy. Après lecture des minutes de la réunion précédente, Mlle Marie Paule Meloche exposa: "Comment les enfants peuvent coopérer à l'action catholique." C'est le désir du St-Père, pape des Missions, que l'école forme les petits à l'action catholique. Il n'y a pas que les missions en pays étrangers qui intéressent le chef de l'Eglise, mais aussi celles à l'intérieur de nos pays, sous forme d'action catholique. L'on a déjà compris l'importance de former l'enfant au dévouement dès le jeune âge; n'avons-nous pas dans notre ville les Eclaireurs et les petits Croisés?

Le débat, soutenu par Mlles Benoîte Bonin et Gaétane Blanchard fut des plus intéressants et des plus épiques! Le sujet était: "Les inconvénients et les avantages de la radio." L'enquête traitait de la société de "St-Vincent de Paul". Mlle L'Homme exposa le but, la constitution et les moyens de cette organisation fondée en 1833 par Ozanam.

La boîte aux questions réservait maintes surprises et permettait à chacune des auditrices de donner libre cours à sa verve.

Les membres se dispersèrent avec la perspective de se réunir de nouveau le 18 mars.

Partie de cartes

Le 5 avril prochain, à 2 hres 15 p.m., aura lieu à la salle paroissiale de Notre-Dame-du-Rosaire, une partie de cartes pour les dames et les jeunes filles, au profit des oeuvres paroissiales.

Les billets sont en vente dès maintenant au prix de 35 sous.

Feu Mlle M. Bonin

Vendredi dernier, le 2, Mlle Marguerite Bonin mourait presque subitement à sa maison de pension, âgée d'à peine 24 ans.

Mlle Bonin, qui était employée de l'Empire Clothing Co., n'habitait St-Hyacinthe que depuis quelques mois. Elle demeurait auparavant à St-Hugues où se trouve sa famille.

Elle laisse pour pleurer sa perte son père M. Joseph Bonin, du 2ème rang de St-Hugues, sa mère Mme Bonin, née Aldéa Arpin, 5 soeurs dont 3 mariées et habitant les Etats-Unis et deux frères.

Les funérailles ont eu lieu lundi dernier à St-Hugues.

Mercredi prochain

Le 14 mars, une grande assemblée sera tenue au Théâtre Bijou sous les auspices de l'Alliance Commerciale Canadienne-Française.

Le Rév. Père Monty, O.P., y parlera de la question juive, et Raymond Denis, le défenseur reconnu de la survivance canadienne-française dans l'Ouest, de la question canadienne-française.

M. Eugène Daigneault comédien bien connu des habitués de la radio y fera, avec l'orchestre Martin, les frais de la partie récréative. Qu'on s'y rende.

Neuvaine à St-Joseph

La neuvaine universelle en préparation à la fête de St-Joseph commencera demain, le 10 mars. Que ceux qui veulent envoyer des intentions pour être déposées au pied de la statue de l'Oratoire St-Joseph de la Côte des Neiges se hâtent de le faire au plus tôt.

Partie de cartes

On annonce pour le 5 avril prochain une partie de cartes qui aura lieu dans la salle du bazar à l'Hôtel-Dieu au profit des Eclaireurs, troupe lère Cathédrale, 1er St-Hyacinthe. Cette oeuvre de charité est organisée par les Enfants de Marie. L'admission sera de 35 sous. Il n'y aura pas de tirage.

Dollard Monast

Champion tireur au poignet du comté de St-Hyacinthe-Rouville. Plusieurs centaines de personnes le voient remporter le titre sans difficulté, malgré la résistance de forts et courageux adversaires.

Les circonstances connues, la force prodigieuse de Monast, amèneront avec l'ouverture des chemins, une rencontre pour le championnat de la province.

L'adversaire de Monast sera Wilbrod Loisselle, colosse de Montréal qui est actuellement le plus fort tireur de la province. La rencontre devant avoir lieu à St-Hyacinthe.

MAUVAISES DENTS — MAUVAISE SANTÉ
CONSULTEZ-NOUS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD
DR YVES LAFLEUR, DENTISTE
85, RUE MONDOR — TÉL. 884

Arbres fruitiers et d'ornementation de haute qualité.
Des Pépinières Canadiennes Luke Frères Limitée.
S'adresser à
DONAT MONGEAU
REPRESENTANT
44 rue St-Louis Village St-Joseph de St-Hyacinthe Tél. 516J

Le Docteur A.-A. Lefebvre, M.D.A.M.
ANCIEN MONITEUR À LA CLINIQUE UROLOGIQUE DE L'HÔPITAL NECKER À PARIS
SPÉCIALISTE POUR LES MALADIES DU REIN DES VOIES URINAIRES ET DE LA PROSTATE
informe sa clientèle qu'il a transporté ses bureaux au numéro
4120, rue St-Hubert, près de la rue Rachel
Tél. Falkirk 1621

AU SEMINAIRE

Jeudi, 15 mars, à 9 hres 30, un service solennel sera chanté pour le repos de l'âme de feu le sénateur Lawrence-A. Wilson, bienfaiteur de notre maison. Nous invitons à y assister nos amis et tous ceux qui, à Saint-Hyacinthe, ont été l'objet de largesses de ce généreux philanthrope.

Le Supérieur

Messe en l'honneur de St-Thomas

Mercredi dernier, le 7, comme le veut la tradition, une grand-messe solennelle fut chantée en l'honneur de Saint-Thomas d'Aquin, à l'église Notre-Dame du Rosaire.

Le Rév. Père Ceslas Côté, sous-prieur du couvent des Dominicains, officiait. Les RR. Pères Biron et Pothier l'assistaient comme diacre et sous-diacre. Le Père Ferron, curé de la paroisse, introduisit le prédicateur de circonstance le R.P. Renaud, qui traita de St-Thomas en tant que modèle de science et de pureté. Après la messe il y eut vénération de la relique.

Les élèves du Séminaire, celles de l'Ecole Normale et du Couvent de la Présentation y assistaient.

PÊCHE MYSTÉRIEUSE
Veuillez surveiller la pêche qui est maintenant en vigueur au magasin
J.-A.-R. MORIN, bijoutier
Avec un dollar vous serez surpris de cette pêche car il y aura une bagne diamant qui doublera et triplera votre argent.
A vous Messieurs et Mesdames d'en bénéficier

Ondulation permanente
CROQUIGNOLE
Prix spécial \$1.50 tout compris
BIENVENUE A TOUS
Mme U. SANTOIRE
145 Cascades Tél. 795

5%
Les Soeurs de la Présentation de Marie de St-Hyacinthe
5 1/2%
Les Frères du Sacré-Cœur
Credit Anglo-Français Ltée
Banquiers en valeurs
7, rue St-Denis Tél. 50
St-Hyacinthe
René Desjardins, gérant

NOTES LOCALES

Grand' journée eucharistique à la Cathédrale

Judi, le 15 mars, il y aura dans la cathédrale, "aux intentions du Souverain Pontife et de Son Excellence Monseigneur de Saint-Hyacinthe," en voyage "ad limina", toute une série d'heures saintes, devant le Très Saint Sacrement exposé, auxquelles prendront part le clergé et les communautés religieuses, les élèves de nos maisons d'éducation et les enfants des académies et des écoles de la ville.

Voici le programme de cette journée eucharistique:

De 8 hres et 30 à 9 hres 30: Maison Mère des Soeurs Grises; Maison Mère des Soeurs de la Présentation; Pensionnat de la maison-mère; Ecole Normale.

De 9 hres 45 à 10 hres 45: Maison Mère des Soeurs de Saint-Joseph — Ecole Larocque — Ecole Mercier — Académie Prince — Orphelinat des Soeurs Grises. — Académie de Lorette.

De 11 hres à 12: Les Frères du Sacré-Coeur — Académie Girouard — Académie Saint-Dominique.

De 2 hres à 3: Heure Sainte Sacerdotale.

De 3 hres 15 à 4 hres 15: Les élèves du Séminaire — Les élèves du collège du Sacré-Coeur.

Il faut respecter sa signature

Une décision qui intéressera sans doute fortement la population des paroisses du comté de Bagot vient d'être rendue par son Honneur le magistrat Métyer, de Québec, qui préside à la cour du magistrat depuis quelques mois, à Saint-Hyacinthe.

Le litige a pris naissance à Saint-Hugues entre la Ligue Téléphonique des cultivateurs de Québec, filiale St-Hugues et quelques-uns de ses actionnaires dans les circonstances qui suivent: En 1920, lors de la fondation de cette organisation rurale de téléphone, nombre de résidents de St-Hugues, dont le défendeur Upton Chabot, avaient souscrit à titre d'actionnaires, et recevaient en conséquence à ce titre les services du réseau téléphonique à prix modique. Ils avaient même signé des billets au montant de \$90,00, et versé des sommes d'argent pour construire ce réseau. Tout allait assez bien lorsque, certain jour, le défendeur, au lieu de payer son versement de faveur comme actionnaire, voulut se constituer abonné, et avisa de son intention le secrétaire de la compagnie, M. Lanoix; ce dernier, ne se jugeant pas suffisamment autorisé à modifier le contrat entre la compagnie et le défendeur, s'offrit d'accepter le versement annuel du défendeur comme actionnaire, nullement comme abonné; les abonnés ordinaires, du reste, étaient chargés d'une contribution plus élevée, vu qu'ils n'avaient pas coopéré à la dépense de construction.

Après plaidoeries, dans lesquelles la compagnie de téléphone était représentée par Me J.B. Bousquet, l'affaire a été prise en délibéré, et les prétentions de la demanderesse maintenues par le jugement que vient de rendre le savant magistrat. Les offres du défendeur sont déclarées insuffisantes et illégales, et l'action maintenue avec dépens contre le défendeur.

Un autre cas identique, celui du défendeur, Wilfrid Giard, du même endroit, se trouve décidé dans le même sens, par suite de l'entente prise devant la cour par les avocats respectifs des parties intéressées.

La demanderesse était désireuse de faire décider ces cas pour faire cesser tout commentaire au sujet de sa charte des pouvoirs qui s'y rattachent, et de faire savoir aux actionnaires, qui ont pris des engagements vis-à-vis d'elle, qu'on ne peut impunément se moquer de sa signature.

Remerciements

La famille Delphis Blanchard remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de M. Delphis Blanchard soit par offrandes de messes ou de fleurs, bouquets spirituels, visites, assistance aux funérailles ou de toute autre façon que ce soit.

Au conseil municipal

Mercredi dernier avait lieu la séance habituelle du conseil municipal. Le conseil enregistra la somme perçue en amende par la cour du recorder et qui s'élève à \$55,50.

Deuxième article au programme, la ville décide d'envoyer une lettre à Léon Casgrain, M.P.P., à propos des licences des Cies d'assurances. Nous publions cette lettre ailleurs dans nos colonnes.

Toisième article, lettre de remerciement pour l'aide qu'il a donné à la ville dans la question du chômage.

On décide ensuite que les travaux pour l'entretien des rues seront faits selon les gages prévus pour les travaux de chômage.

Cinquième article, la ville se porte acquéreur d'une grue roulante pour l'installation du réseau électrique municipal. Cet appareil fourni par la Peacock Bros Co. de Montréal, sera payé 375 dollars, tous frais compris.

La morgue qui fut pendant cinq ans sous la direction de la maison J. Bertrand, est transférée à la maison V.J. Mongeau.

Enfin, on accepte les différentes soumissions faites pour l'achat de panneaux de distribution du courant électrique. Comme on le verra le nom de chaque soumissionnaire est suivi de deux montants: le plus petit prévoit l'installation d'appareils pour un contrat de 7500 volts; le second serait pour 15000 volts, et en plus d'autres instruments des plus modernes: cadrans lumineux, etc.

Electrical Manufacturing Co., de Montréal, \$19,260 et \$15,040. — Delta Star Electric Co., de Montréal, \$19,400 et \$15,525. — Bitzer & Martin, de Toronto, \$19,884 et \$14,649. — Canadian Comstock, de Montréal, \$26,430 et \$21,450. — Canadian Westinghouse Co., de Montréal, \$27,331 et \$20,658. — J.A.Y. Bouchard Limité, de Québec, \$27,642 et \$22,492. — Canadian General Electric, de Montréal, \$27,883 et \$22,658. — English Electrical Co. of Canada, de Montréal, \$30,092 et \$23,677.

Neuvaine à Saint-Joseph

Dimanche prochain le 11 mars, avec l'ouverture des Quarante-Heures commencera à l'église de St-Joseph une grande neuvaine de prières qui se terminera avec la fête de St-Joseph le soir du 19 mars.

Il semble que toute la population de St-Hyacinthe se fera un bonheur et un devoir d'y participer, leur assurant d'avance la plus cordiale bienvenue.

Chaque soir de la neuvaine à 7 hres il y aura un exercice solennel avec prières, prédications et salut du T.S. Sacrement. Il y aura un prédicateur étranger à chacun des soirs de la neuvaine.

Le jour de la fête le 19 mars il y aura messes à 6 hres et 7 hres 30. Pèlerinages dans l'après-midi et le soir à 7 hres 30 Son Excellence Mgr l'auxiliaire de St-Hyacinthe rehaussera de sa présence l'éclat de la cérémonie du soir.

La chorale de la cathédrale sous la direction de son distingué maître de chapelle M. Chs-Léon Lussier, chantera le salut du T.S. Sacrement, et M. le chanoine Archambault, supérieur du Séminaire donnera le sermon de circonstance. Le tout se terminera par la vénération de la relique.

Nous traversons des jours mauvais, levons donc nos yeux vers le ciel pour implorer de St-Joseph les secours que nous attendons vainement des hommes. Il est notre protecteur attiré, notre père tendrement dévoué.

Allons tous à Joseph.

Résolution de la cité de St-Hyacinthe

Il est proposé par l'échevin Chabot, appuyé par l'échevin Richer, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la cité de Saint-Hyacinthe approuve fortement le projet de loi présenté par M. Léon Casgrain, M.P.P., recommandant de prendre les mesures nécessaires, dès la présente session, pour accorder aux municipalités le droit de prélever des licences ou droits annuels sur les Compagnies d'assurance ou leurs agents, faisant affaires dans les limites de la municipalité.

Pénible accident

Hier matin, sur la rue Laframboise, en face de l'épicerie Mongeau, une voiture de livraison de la boulangerie Pinsonneault capotait. M. Lucien Brodeur, vingt ans, du village St-Joseph, qui en avait charge, était à travailler tout à côté. Il demeura une jambe écrasée sous le fardieu. M. Mongeau s'empressa de venir à son secours. Mais il était trop tard. Transporté à l'hôpital on découvrit après radiographie que le blessé souffre d'une fracture du genou.

Résolutions

Assemblée spéciale du conseil municipal de la cité de Saint-Hyacinthe convoquée d'urgence par le maire T. D. Bouchard et tenue le samedi 3 mars 1934, à huit heures du soir.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire Bouchard et messieurs les échevins J.L. Guillet, Paul Richer, Ernest-O. Picard, Jean-Baptiste Létourneau, Joseph L'Archevêque, Joseph Godbout, Vicotr Chabot, D.S. Davignon, Isidore St-Jean et Arthur Chenette, formant quorum.

Le maire informe l'assemblée qu'il vient d'être avisé par télégramme du décès de l'Honorable Lawrence-A. Wilson, premier citoyen honoraire de la cité de Saint-Hyacinthe. Le maire fait l'éloge du défunt et il est ensuite proposé par M. J.-L. Guillet, le doyen du conseil, secondé par M. Paul-L. Richer, et résolu à l'unanimité:

Premièrement: Que le greffier soit chargé d'informer la famille du défunt que c'est avec le plus vif regret que ce conseil et les citoyens de la ville de Saint-Hyacinthe ont appris la nouvelle de la mort de celui que notre cité avait jugé digne d'être choisi comme son premier citoyen honoraire en témoignage de l'estime que notre population avait pour ses hautes vertus civiques et en signe de sa reconnaissance pour les services signalés qu'il avait rendus à ses compatriotes et particulièrement aux citoyens de Saint-Hyacinthe.

Deuxièmement: Que les officiers de la ville reçoivent instruction, en signe de deuil civique, de faire hisser sur toutes les bâtisses publiques les drapeaux à mi-mat et de faire tenir ces drapeaux en berne jusqu'à la fin des obsèques.

Troisièmement: Que le maire et les échevins assistent en corps aux funérailles.

Quatrièmement: Que le maire soit chargé de transmettre à la famille un tribut floral au nom du conseil et des citoyens.

Cinquièmement: Que copies des présentes soient dépêchées sans délai à la famille et aux journaux pour publication.

"T.D. BOUCHARD"

Maire

"M.A. DAVID"

Greffier

N'achetez pas de jambons!

Fait indéniable, Pâques s'en vient! C'est une coutume de s'acheter un jambon pour la circonstance. De grâce, n'en achetez pas cette année.

La Société Philharmonique, société philanthropique par excellence, se charge de vous en faire parvenir à un très bon compte. Il s'agit simplement pour vous d'envoyer votre mari, votre fils ou votre frère le chercher samedi soir le 17.

Un grand tirage de jambons. Cette cérémonie commencera à neuf heures.

Plusieurs jambons seront tirés; il y aura également musique, chant, comédie et une surprise dont il nous est impossible de divulguer la nature.

L'entrée est absolument gratuite et tous les hommes sont invités! Mais les hommes seulement!!!

Ligue d'Hygiène Infantile

Le deuxième cours de la Ligue d'Hygiène Infantile se tiendra lundi le 12 mars à la salle paroissiale des Pères Dominicains, et vendredi le 16 mars au bureau de l'Unité Sanitaire.

Toutes les jeunes filles inscrites pour ces cours sont bienvenues. Les jeunes filles absentes au 1er cours peuvent se présenter quand même.

A QUEBEC

Ca va à Québec. Pas vite mais ça va. Montréal et sa fameuse charte prennent toutes les avant-midi au comité des bills privés. Ce qu'il en faut des efforts pour trouver quelque chose à taxer.

Mardi soir, grand discours de M. Bouchard sur une clause du bill de St-Hyacinthe. Clause rejetée au comité des bills publics et que le député de Bagot ramène devant la Chambre.

Il s'agit en l'occasion de donner à la ville le pouvoir de taxer certaines propriétés, de rendre nul un contrat et de régler une cause pendante devant les tribunaux. Le chef de l'Opposition combat la clause de même que le Ministre de la Voirie.

D'après ce dernier la clause est mauvaise en ce qu'elle lèse des droits acquis et qu'elle substitue le pouvoir législatif au pouvoir judiciaire lequel est déjà saisi de cette question.

Le député de St-Hyacinthe retorque que l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier et que ce ne serait pas la première fois que la législature se substitue aux tribunaux.

Le président de la Chambre pensait-il aux nombreuses compagnies que le gouvernement a protégées et protégées encore de ses lois spéciales? Pensait-il au fameux bill Dillon? Chi lo sa?

M. Dugas de Joliette parle sur la motion Barré réclamant un crédit agricole à taux réduit. Sans condamner la motion le député de Joliette préconise les caisses populaires comme médium de prêt et d'épargne.

Mercredi grand débat sur la question des bûcherons. Ce qu'il est drôle de voir et entendre nos députés qui parlant d'une même chose, disent pourtant, des choses si différentes, toutes sensées être vraies.

A entendre le député de Hull on a l'impression que les grévistes de Rouyn sont des martyrs et que les compagnies de bois et le gouvernement qui les protège sont coupables au suprême degré. A entendre le premier ministre et ses partisans il semble que ce sont les compagnies qui sont exploitées et qui doivent être protégées et que les grévistes sont des bolchévistes méprisables.

Ce qui est plus étrange c'est que tous appuient leurs prétentions avec des textes de lois des rapports officiels et des déclarations assermentées.

Beautés du parlementarisme. Que vous êtes difficiles à comprendre.

Maskoutain

Décision ajournée

Mardi le 6, ouverture du terme de la Cour Supérieure, sous la présidence de l'hon. juge Louis Coderre, de Montréal.

La première affaire soumise à sa décision est une requête présentée par Me J.-B. Bousquet, de la part des exécuteurs testamentaires de feu Napoléon Lafleur, pour demander la nomination d'un séquestre à l'usufruit constitué en faveur de son épouse survivante Céline Bousquet. Les droits de cette dernière, actuellement dans un hospice, aux Etats-Unis, seraient menacés de se perdre par l'effet du décret de l'immeuble no. 30 du cadastre de St-Pie. Opéré le 24 janvier par le shérif Cormier, de ce district. Me T.A. Fontaine comparait de la part du demandeur J. Desmarais. Après l'exposé des prétentions respectives des procureurs des parties, le juge a ajourné sa décision pour permettre de faire une preuve plus complète de l'incapacité de la veuve Napoléon Lafleur à surveiller ses droits aux \$1,500.00 dont la jouissance lui est donnée par son mari défunt.

Mme Delphis Bazinet, décédée

Hier matin, s'éteignait à la demeure de son gendre, M. Albert Larrivée, Mme Delphis Bazinet, âgée de 80 ans.

Elle laisse pour pieurer sa perte: un fils Alexandre, une fille Mme Albert Larrivée de la rue du Séminaire, un frère, Xavier Guilbert, de Ste-Rosalie.

Les funérailles auront lieu demain matin, à 9 heures, à l'église Notre-Dame-du-Rosaire.

FEU. M. A. MESSIER

(suite de la 1ère page)

tier; famille Eugène Phaneuf; M. et Mme Emile Bouchard; famille Victor Messier, Holyoke, Mass.; M. J.R. Bournet, Longueuil; famille Emile Messier, Holyoke Mass.; un groupe d'amies.

Télégrammes: M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires municipales; Rolland Lamarre, Montréal; Aline Séguin et Yvonne Gignac, Montréal; Georges Méthot, St-Hermas; Mlle D. Chagnon, Montréal; Pierre L'Heureux et Fernand Comeau, Ware, Mass.; André Dufault, Brooklyn Mass.; Lucile Hardy, Québec; Jean Langelier, Pointe-aux-Trembles; Victor Messier, Holyoke, Mass.; Jeannette Gagnon, Montréal; Mme Daly, Montréal.

Oeuvre du Noviciat: M. Josaphat Jetté; M. et Mme J.L. Guillet; M. et Mme Benoit Benoit; M. J.A.R. Séguin; M. et Mme Cyprien Annotte; Mlle Cécile Nault, Montréal.

Oeuvre des Semaines Eucharistiques: M. et Mme Gaston Girouard, Montréal; M. et Mme W. Meloche, Montréal; M. et Mme Jules Beaugard, Montréal; M. et Mme Joseph Lebrun, Montréal.

Offrandes de messes: Les officiers et les employés du département des Affaires municipales; M. et Mme Arthur Ledoux; M. et Mme Henri Sicotte; Mlle A. Casavant; M. et Mme Arthur Champagne et Mlle Simone; Mlle Berthiaume; un groupe d'amis; les élèves garde-malades de l'hôpital Ste-Justine; M. et Mme L.A. Hébert; Mme A. Larivière; M. Hector Chartier; La Société des Artisans Canadiens-français; Mlle Honorat Girouard; M. et Mme J.H.E. Brodeur; M. l'abbé P.E. Chagnon; M. l'abbé Edmour St-Pierre; M. et Mme L.A. Brunelle; Mlle Françoise Messier; un groupe d'amis; les élèves du cours de chimie générale de l'Université de Montréal; famille Albini Messier; Un groupe d'amis; M. Ernest Chatrier; le Noviciat de la Présentation de Marie; Mlle G.E.A. Beaugard; un groupe d'amis; famille Honoré Messier; Mme Wilfrid St-Pierre; Mme E. Morison; M. et Mme A. Delâge; Mlle Gilberte Labaise, Montréal; Mlle Bernadette Bouchard; M. et Mme Arthur Gagnon et Mlle Jeannine, de Montréal.

Bouquets spirituels: Mlles C. et A. Bouchard; Mlles A. et Y. Girouard, Montréal; Mlle Ninon Hamel; Mlle Rolande Forcier, St-Aimé; le Noviciat et le Pensionnat de la Présentation de Marie.

Sympathie: S.E. Mgr J.A. Desmarais, évêque auxiliaire de St-Hyacinthe; Rvde Sr St-Paul; Maurice Auger; Simone Lacroix; M. et Mme Rosario Bérard; Mlles Marie-Paule et Yvette Viger; L. Beaugard; T. D. Bouchard; M. et Mme Lucien Saint-Germain; J. Solis; Mme Gaëtan Sylvestre; Mlles Phaneuf; M. et Mme L. Benoit, T.A. St-Germain; famille O. Larivière; M. et Mme A. Breton; Mlle A.G. Richer; Mlle Jeanne-d'Arc Chartier; Lucien Gaboury; Mlles Cabana; Mlle G. Messier; Lt-Colonel J.C. Rouleau et famille; Mlle Ida Boucher; Mlle Lucie Brunelle; Charlemagne et Adolphe Bouchard; M. et Mme Couillard St-Germain; M. et Mme O. Boisvert; J.E.A. Lefebvre; M. et Mme J.L. Cormier; Dr et Mme J.O. Pouliot; Mlle Rosalie Lafrance; Mme Napoléon Burque; Léon Richer; Fernand Hallé; M. et Mme L.A. Breton; Oscar Lapointe; Roland Bernier M. et Mme Octave Auclair; Laurent Chapdelaine; M. et Mme J.N. Daudelin; Gérard Brady; Rolande Lajoie; M. et Mme J. Hector Tessier; M. et Mme Adjour Bourgeois; J.A. Archambault; M. et Mme Victor Sylvestre; J.P. Brault; Roger Chapdelaine; M. et Mme J.A.A. Dumaine; Clarisse Beaulieu; M. et Mme Robert St-Germain; L.G. Saurette; M. et Mme Louis Ringuet; J.P. Goyette; Mlles Jetté; Mlle M.L. Hébert; M. et Mme Raoul Lassonde; Mlle Yvette Phaneuf; M. et Mme J.B. Létourneau; M. et Mme Arthur Flibotte; Mme René J. Mongeau; Mme Donat Côté; Mlles Rivet; M. et Mme Bernard Benoit, Trois-Rivières; Présentation de Marie, Drummondville; A. Bouvier, Boucherville; J.C. Phaneuf, Farnham; Mlles Meunier, St-Jean; Mlles Papineau, St-Jean; Mlle M. Legault, Valleyfield; Mlles Pontbriand, Sorel; M. le notaire et Mme Bruneau

Terme de la Cour Supérieure

Le terme de la Cour Supérieure pour notre district s'est ouvert mardi, le 6 courant, sous la présidence de l'hon. juge Louis Coderre.

Après expédition des affaires de pratique, telles que requêtes, motions, etc., la première cause contestée qui a été entendue fut celle de Auguste Grégoire, cultivateur, de la paroisse de St-Blaise contre Mlle Flore Bouchard, du village d'Upton.

Il s'agissait en cette affaire d'une réclamation en dommages au montant de \$399.00, pour rupture de promesse de mariage. Le demandeur qui était représenté par Me Stanislas Poulin, de St-Jean, alléguait au soutien de son action, qu'il avait courtisé la défenderesse pendant plusieurs mois, dans le but de l'épouser et que celle-ci s'était engagée formellement tant de vive voix que par lettre, à l'épouser; qu'en vue de ce mariage, il avait fait faire des réparations à sa maison et encouru à cet effet des dépenses d'environ \$250.00. Il réclamait aussi pour frais de voyage à l'occasion des dites fréquentations une somme additionnelle de \$125.00. Il alléguait aussi que sans cause ni raison, la défenderesse avait refusé définitivement de l'épouser et qu'en conséquence elle était responsable envers lui des dits dommages et dépenses qui s'élevaient à la dite somme de \$399.00.

La défenderesse, représentée par Me T.A. Fontaine, C.R., plaidait à cette action en admettant que le demandeur l'avait fréquentée et courtisée mais elle niait les autres allégations de l'action. Elle ajoutait que si le demandeur avait fait faire des réparations à sa maison, il l'avait fait de son propre chef; qu'il n'y avait jamais eu, entre les parties, ni fiançailles, ni demande en mariage, ni promesse de mariage, ni aucune décision bien précise et bien définie et que s'il y avait eu certains pourparlers à ce sujet, le demandeur n'avait pas jugé à propos d'y donner suite en lui déclarant qu'elle était et pouvait se considérer comme parfaitement libre et agir en conséquence.

Elle ajoutait aussi qu'il n'y avait eu, entre les parties, que les fréquentations ordinaires, d'ailleurs fort peu suivies et qu'aucune des deux parties ne s'était considérée comme liée par la question du mariage et pour toutes ces raisons, elle demandait le renvoi de l'action.

Après enquête et audition, l'hon. juge Coderre a pris la cause en délibéré.

Va-et-vient

M. Henri Brodeur autrefois de St-Hyacinthe et maintenant de Montréal, accompagné de son fils Adrien étaient en visite chez leur frère, en fin de semaine, M. Robert Brodeur, de la rue Bourdages.

St-Damase; M. et Mme Théo. Lafleur New-Bedford, Mass.; Famille D. Ledoux, Montréal; famille Eugène Gélinas, Montréal; M. et Mme Joseph Cormier; M. et Mme H.A. L'Abbé; M. et Mme Elie Bourbeau; Dr et Mme Y. Lafleur, J.E.F. Chartier; M. et Mme Eugène Benoit; Arthur Lamothe; M. et Mme Albert Morin; famille J.A. Brais, Montréal; Mme J.E.A. Collette; Mlle Dufresne; Mlle A. Marin; Mme et Mlle Jodoin; M. Edmond Leblanc; Mlle Claire Dufresne; Mlle M.P. Bordaues; Paul Bousquet; Robert Lafrance; M. et Mme Jean Bergeron; Mlles Côté; Mlle F. Godbout; M. et Mme Euchariste Lafrance; Mme Auguste Robert; Mlle Georgette Ducharme; garde Michon; René Lussier; Mlles Ostiguy; Mlles Turcot; Louis Bourgeois, J.H. Morin Mlle R. St-Germain; Dr et Mme R. Philie; Laurent Sylvestre; Mlles Palmer, East-Angus; H. Pelletier; Mlle Chevrier, Montréal; Mlle Emma Coderre, Montréal; Gertrude Sylvestre Outremont; Gertrude Bourdeau, Montréal; famille G. Paré, Montréal; Rosaire A. Bernier, Montréal; Mlle F. Nault, Outremont; Mlle Cabana, Montréal; Présentation de Marie, Upton; René Guilbert, Montréal; Sr Agnès eds Anges, Drummondville les religieuses de l'hôpital Ste-Justine Montréal; Mlle Colette Clément, de Montréal; Mlle G. Ste-Marie, Notre-Dame-de-Grâce; Roch Langlois et J. Lussier, Montréal; Françoise Jetté, Montréal, Mlle C. Comeau, Ware, Mass.; Mlles Tétraut, Belœil.

CRÉDIT RURAL

(suite de la 3e page)

provincial contribue un octroi de 1/2% ramenant le taux de l'intérêt à être payé par les cultivateurs emprunteurs à 5%.

La résolution que je propose suggère de continuer cet octroi mais au lieu de l'appliquer à des argents coûtants 6 1/2% de l'appliquer à des argents coûtants 3% au maximum 3 1/2%. Ce qui nous ramènerait à un taux de 1 1/2 à 2% à être payé par les cultivateurs sans charges additionnelles pour le gouvernement.

M. l'Orateur je demande la permission de reprendre les explications que je viens de donner. Et cela pour deux raisons. C'est en premier lieu que je traite est assez importante pour me permettre de demander aux membres de cette assemblée d'y prêter leur attention.

Il y a aussi une raison personnelle c'est que si je ne suis pas compris je risque un certificat de folie.

Vous devez vous rappeler M. l'Orateur qu'il fut question déjà d'un prêt à 2% pour certaines entreprises agricoles. Pour les colons et pour le rétablissement des terres abandonnées. Prêt à 2% pendant les premières années seulement.

Et vous devez vous rappeler que ceux qui avaient eu l'audace de parler d'un pareil prêt furent traités de fous, d'illuminés, de tout ce que vous voudrez. Et cela non seulement par les adversaires politiques, mais même par des gens qui prenaient volontairement figure de partisans sans réserve.

Peut-être étaient-ils tous de bonne foi. Il est si difficile de distinguer entre les sentiments d'un patriote sincère et les ambitions d'un Brutus.

A tout événement je reprends les explications. Avec d'autant plus d'espérance d'être compris que je ne suis pas un César dont Brutus voudrait la place ni un quel'un qu'il pourrait être profitable de détruire.

Je ne demande pas au gouvernement d'assumer de nouvelles charges. Je ne demande pas de nouvelles dépenses. Tout ce que je demande, c'est de continuer l'octroi actuel. Cet octroi est une part de l'intérêt de 6 1/2% actuellement exigé par le prêt fédéral. Déduisant 1 1/2% de 6 1/2% il reste 5% à payer par l'emprunteur.

Si ma motion est acceptée et mise en pratique l'argent au lieu de coûter 6 1/2% coûterait comme je l'ai démontré 3% au plus 3 1/2%. Après déduction du même octroi de 1 1/2% resterait un taux de 2% au plus. Mème charge au gouvernement. Mais source différente des fonds. Voilà tout.

M. l'Orateur je tiens de nouveau à répéter que ma motion n'est pas une motion de blâme pour personne. Je l'ai dit et je le répète je ne veux pas de ce rôle de critique toujours et quand même, les heures que nous vivons sont trop graves pour que nous perdions notre temps à des reproches inutiles. Regardons la situation en face sans exagération mais aussi sans faiblesse. Le problème de notre jeunesse et de son établissement est assurément le plus important des problèmes que nous ayons à nous occuper. Par son importance il laisse bien loin derrière lui toutes les questions de juridiction légale entre Ottawa et Québec. Il est bien au-dessus des mesquines ambitions de personnes et des querelles de parti. Le capital humain. Voici notre grande richesse. La seule richesse vraiment importante pour la province et la race, et de l'utilisation, de l'appropriation de ce capital humain dépendent notre avenir national et même l'ordre social.

L'appropriation de notre capital humain autrement dit l'établissement de nos jeunes sur les terres de chez

QUESTIONS SOCIALES

(suite de la 1ère page)

gement opposés! Lequel des deux sauvera la dignité humaine de l'ouvrier? Pourrait-il se faire que ce soit le Socialisme qui nie à l'ouvrier le droit de posséder, qui le courbe sous la toute-puissance de l'Etat, qui lui interdit d'exercer ses devoirs religieux? N'est-ce pas plutôt l'Eglise qui affirme le droit de propriété, soutient la liberté d'association, proclame la libre exercice de la religion? Au fond, ce qui fait la faiblesse du Socialisme c'est que son système est bâti sur une fausse notion de l'homme: un être sans dignité, donc un individu. Ce qui, au contraire, fait la force de l'Eglise c'est que son système est bâti sur la notion réelle de l'homme: un être doté avec une intelligence et une volonté, constitué en dignité, donc une personne. De là vient que seule l'Eglise reconnaît, respecte, relève la dignité humaine de l'ouvrier. En toute impartialité, quelle autre conclusion pouvons-nous tirer de cela, si ce n'est que le Socialisme ABBAISSE la dignité humaine de l'ouvrier, tandis que l'Eglise RELEVE la dignité humaine de l'ouvrier.

Comment expliquer que des ouvriers de nos grandes villes vont s'engouffrer dans le Socialisme ou le communisme? Comment expliquer qu'ils obéissent si promptement à des voix étrangères pronant des doctrines subversives, en tout point contraires et à notre foi et à notre caractère national? La raison en est peut-être très simple. C'est, croyons-nous, que la crise actuelle les a rejetés dans un tel marasme, une telle contrainte, une telle gêne que dans leur impatience de se créer une situation meilleure, ils écoutent de préférence une voix nouvelle, pour cette unique raison que la nouveauté exerce un attrait quasi irrésistible. Et cette voix nouvelle que l'on écoute, elle s'impose d'autant mieux qu'elle flatte plus habilement les passions et promet plus hardiment une revanche rapide et définitive, fût-ce même au prix du renversement général de l'ordre! Plusieurs d'entre vous se demandent peut-être si cette forme récente de Socialisme appelée C.C.F. doit être jugée aussi sévèrement que le communisme? Personne n'ignore que dans la C.C.F., il y ait quelque chose de grave, de sérieux, de valable, une coopération mieux organisée, un conseil économique national; une meilleure répartition des richesses; mais par contre, il faut également reconnaître que la C.C.F. comporte de graves erreurs: une guerre injuste à la propriété privée, une fausse conception du rôle de l'Etat, une importance trop grande accordée aux valeurs économiques aux dépens des valeurs morales, toutes choses trahissant l'influence du Socialisme authentique. Pouvez-vous en toute sécurité, vous inscrire à ce nouveau parti, sans inconvenir pour vous-mêmes, pour vos familles, pour votre pays? Les autorités les plus compétentes ne le croient pas! Elles voient trop peu de différence entre la C.C.F. et le socialisme ordinaire pour ne pas s'alarmer de l'emprise de ce Socialisme canadien sur les masses. Ce serait donc une grave imprudence en même temps qu'un danger social que de s'inscrire et de renforcer un parti dont les principes sont au fond franchement socialistes. Enfin à l'égard de ceux qui sont passés dans les rangs socialistes ou communistes, devons-nous avoir sur les lèvres des paroles de mépris? Non, loin de là! Ce sont de pauvres égarés qui sont les premiers à souffrir de leur triste situation. Ni leur foi, ni leurs connaissances, ni leur bon sens ne les autoriseront à séjourner dans le camp ennemi. Ils y seront toujours des étrangers! A tous ceux qui sont passés au Socialisme, S.S. Pie XI fait entendre l'appel du Père de famille qui attend avec impatience le retour du fils exilé. "Avec toute l'ardeur, dit le Pape, toute la sollicitude dont Nous sommes capable, nous les invitons à rentrer dans le sein de l'Eglise. Puissent-ils écouter notre voix! Puissent-ils revenir là où ils l'ont partis, dans la maison paternelle et de rester fermes là où est leur vraie place... qu'ils en soient bien persuadés, ils ne pourront trouver un bonheur plus complet, qu'après de Celui qui riche, s'est fait pauvre, qui a été indigent et voué au travail dès sa jeunesse, qui appelle à lui tous ceux qui sont accablés

par le travail et la peine, afin de les reconforter pleinement dans la charité de son coeur; qui, enfin, sans aucune acceptation de personne demandera plus à ceux qui auront reçus davantage et demandera à chacun ses oeuvres."

2—Directives pontificales

Ce n'est pas tout de reconnaître l'éminente supériorité de la doctrine sociale catholique, il faut, en plus, AGIR conformément aux directives du Souverain Pontife? Que demande le Pape aux ouvriers? Il leur demande d'agir avec sagesse et modération. Sous prétexte de hâter la réorganisation sociale, il ne faudrait pas croire que le meilleur est nécessairement le plus violent, et qu'alors il faut se lancer à l'assaut des autorités légitimement constituées. Non! l'Eglise a horreur des révolutions parce que les révolutions n'ont jamais rien réglé. Si elles sont quelques fois parvenues à supprimer certains abus, elles sont presque toujours tombées dans des abus encore plus grands. Ce que veut l'Eglise ce n'est donc pas une révolution, mais une évolution sage, lente, progressive vers un ordre meilleur. Elle veut, avant tout, une plus juste répartition des richesses, l'accession de la classe ouvrière à un bien-être convenable: fruit d'un travail honnête et raisonnablement rémunéré. Pour que cela réussisse, le pape invite instamment les ouvriers à entrer dans les cadres des corporations ouvrières catholiques, afin que leurs revendications soient appuyées par la force et l'autorité du nombre. Voilà le premier pas vers le succès! Une fois ces associations solidement établies, les ouvriers jouiront d'une étonnante sécurité. On les respectera parce qu'on les saura décidés à grouper et intensifier leurs efforts dans la poursuite d'un intérêt commun. La réorganisation sociale dépend donc, pour une très large part, de la façon dont les ouvriers répondront aux directives pontificales! Au milieu du trouble et la confusion de l'heure présente, avec confiance tournons nos regards vers le père commun des fidèles; écoutons attentivement sa voix toute paternelle: elle nous parlera le langage du plus robuste bon sens; elle nous parlera le langage de la plus haute sagesse économique; elle nous parlera le langage de la vraie paix sociale basée sur la justice et la charité; elle nous parlera le langage que tenait Notre Seigneur lui-même aux foules nombreuses qui accouraient l'entendre. Enfin, la pensée de l'Eglise, en matière sociale, nous la trouvons parfaitement bine résumée dans la belle et puissante devise de S.S. Pie XI, devise que je laisse à votre méditation: "LA PAIX DU CHRIST, DANS LE REGNE DU CHRIST".

J.D. Brosseau, O.P.

Les livres nouveaux

Le Paria, par Ubald Paquin.

La misère, la hantise de longs jours sans pain et sans feu. Le désespoir, un soir... et cela suffit pour faire du père un meurtrier, et du fils un "paria". Etre un paria, c'est commencer plus tôt que les autres à souffrir. C'est souffrir plus durement, plus longtemps, toujours de l'étrange justice de la société qui fait poser sa vengeance d'autant plus lourdement que le vaincu est plus faible. Et l'on est un paria toute sa vie. La tache ne s'efface jamais, à moins qu'un jour on ait la puissance de l'or. Cela, le héros du romancier Ubald Paquin l'a connu, éprouvé, lui, le fils du pendu. Et il aura, au fond de son âme, ramassé tant de rancœur, tant de dégoût que, riche et adulé, il n'éprouvera qu'une indifférence cynique, une sorte de haine froide pour la société qui, après l'avoir déshonoré, l'adore pour son or; cette société qui exécute l'homme qui a tué pour manger, mais s'incline devant les fi-

Contre RHUMATISME

Versez le Minard dans un plat chaud. Frottez-vous doucement la peau; puis appliquez en suivant les indications... et bientôt, vous obtiendrez du soulagement!

19F



nanciers véreux dont les vols habiles accumulent les ruines et les suicides. Il allait vouer toute sa vie à la vengeance. Mais, une femme passa et la forêt du Nord abrite un foyer heureux.

Le roman publié aux Editions Albert Lévesque, est une oeuvre d'un pathétique puissant, d'autant plus que l'auteur a su se pencher sur l'âme populaire et noter vigoureusement quelques uns des traits les plus caractéristiques.

"Le Paria" est en vente, au prix de \$1.00 l'exemple, aux Editions Albert Lévesque, 1735, rue Saint-

Denis, Montréal, et dans toutes les librairies bien assorties.

SOUS L'ADMINISTRATION DE POWER CORPORATION OF CANADA



Dividende privilégié no 57 UN dividende de un et demi pour cent (1 1/2%) être au taux de 6% par année, sur les ACTIONS PRIVILEGIÉES de la SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1934. Ce dividende est payable le 16 avril 1934 aux actionnaires enregistrés le 20 mars 1934. Par ordre du conseil d'administration. L. C. HASKELL, Secrétaire.

Montréal, 23 février 1934.



Parlez-en à un homme de 50 ans

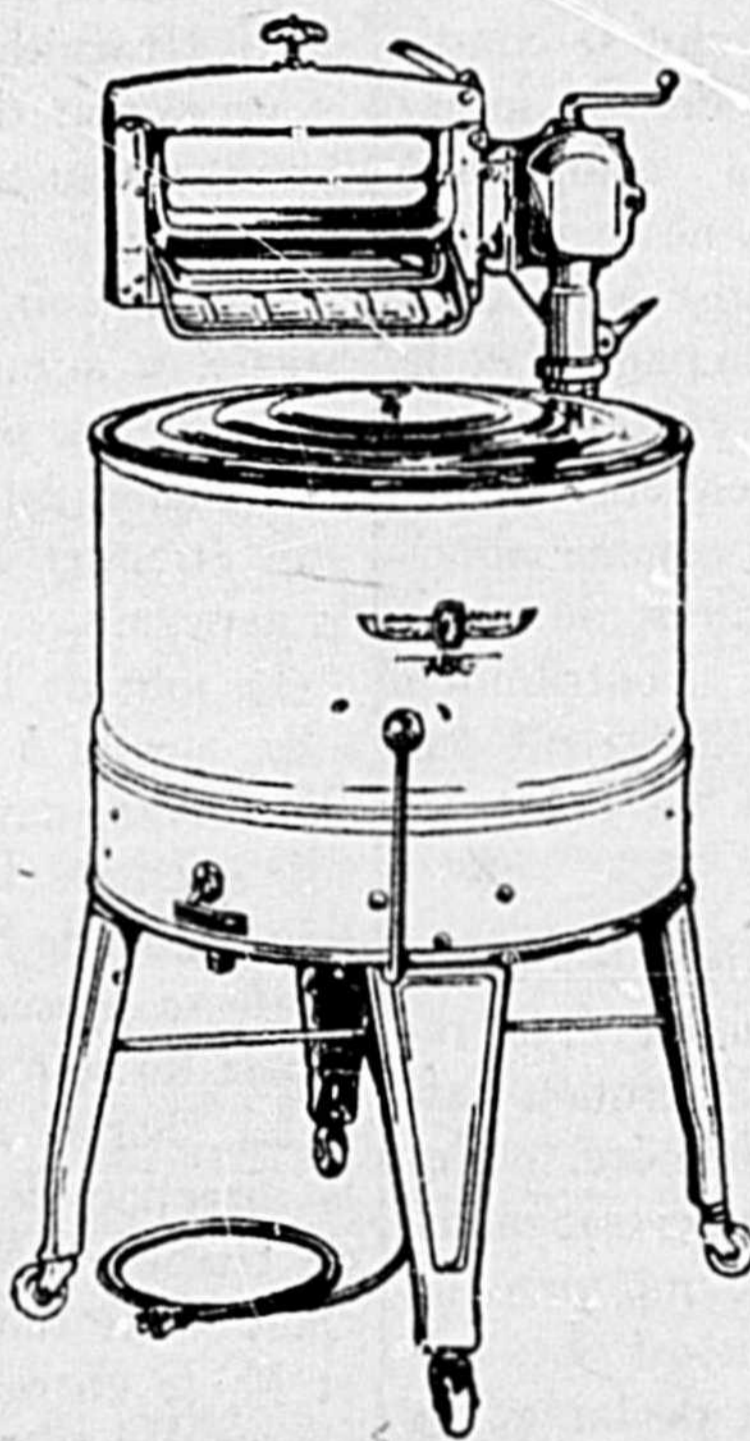
TOUT homme d'âge moyen vous dira comme les années filent vite après avoir doublé la quarantaine. Beaucoup trop rapidement à notre gré ces années du milieu de la vie rejoignent nos années de jeunesse—et avec elles s'évanouissent les occasions de l'âge moyen. La vieillesse approche. Il sera alors trop tard pour vous assurer un revenu pour vos dernières années—ces années où le pouvoir de gain est considérablement diminué sinon tout à fait disparu. Une police à dotation de la Manufacturers Life garantissant un revenu à 55, 60 ans ou à un âge plus avancé est à la portée de tout jeune homme bénéficiant d'un revenu modeste.

Fondée en 1887

J.-A. BÉLANGER REPRÉSENTANT À SAINT-HYACINTHE



ASSEZ DE MAINS ROUGIES DOIGTS GRACIEUX OU MAINS NOUVEUSES



Epargnez vos mains par une laveuse électrique ABC

Demandez de n'importe quelle maison si elle préfère des doigts gracieux ou des mains rougies et sa réponse sera: "Comment puis-je conserver les doigts gracieux quand ils sont toujours dans la cuve de blanchissage?" Une laveuse électrique ABC empêche que des doigts élégants trempent dans la cuve de blanchissage. La laveuse fait tout le dur travail rapidement, facilement, entièrement, économiquement. Elle épargne le labeur, le temps et les tissus. Procurez-vous en une actuellement. Payez rien que \$5.00 comptant et la balance répartie commodément sur une période de deux ans.

Southern Canada Power Company Limited

"APPARTENANT À CEUX QUELLE SERT"

MAL EN TRAIN? COMMENT VA VOTRE FOIE? Stimulez la Bile de votre Foie — Organisme Calomel

A souffert deux ans Mieux en un jour

Miraculeuse est l'histoire de F. Solsson de Pittsburg qui a été très malade pendant des derniers six mois, mais qui n'avait pu travailler depuis deux ans à cause de cette maladie. Frank est âgé de 41 ans et père de six enfants. Sa maladie affectait plusieurs personnes. Si vous êtes malade, vous ne pouvez travailler et tel était son cas. Frank travaillait dans les mines de Virginie Ouest jusqu'à ce qu'il devint malade alors qu'il vint tel, chez son frère qui le garda lui et sa famille. On dit qu'il était sur le sentier de la mort, lorsqu'une femme du voisinage découvrit qu'il avait les symptômes d'une personne ayant le ver solitaire, ce dont elle avait souffert elle-même. Frank avait suivi les traitements de plusieurs médecins et spécialistes qui le traitèrent les uns pour le coeur, les autres pour le rein, le foie, la vessie et beaucoup d'autres maladies, mais sans succès; cela prenait une vieille femme pour trouver la cause réelle de sa maladie. Finalement, comme dernier essai on lui fit prendre une bonne médecine contre le ver solitaire et le même jour, il réalisa que sa guérison était assurée. Deux semaines après, il avait engraisé de 31 lbs et aujourd'hui, dans une semaine ou deux il reprendra l'ouvrage.

Des milliers d'hommes, femmes ou enfants, souffrants sont traités pour d'autres maladies alors que leur véritable trouble est ce parasite, le ver solitaire. Le vrai signe est de passer des particules de ce parasite. D'autres signes sont la perte d'appétit, langue chargée, brûlements d'estomac, douleurs dans le dos, dans les membres et les jambes, étourdissements, maux de tête, sensation de faiblesse, yeux cernés, etc. Ou bien encore, le patient sent comme quelque chose qui voudrait monter vers la gorge. Il a la peau jaune, maigrît, a mauvaise haleine, crache constamment, est sans activité, n'a pas de goût pour le travail. Des convulsions épileptiques ont souvent été causées par ces monstres qui quelques fois ont dépassés 50 pieds de longueur. Débarrassez-vous de ce monstre rapidement, avant qu'il ne soit trop tard. Envoyez \$5.50 pour un traitement de LAXTAN si vous voulez vous débarrasser de ce parasite. LAXTAN est sans danger, lors même que vous n'auriez pas le ver solitaire. Vendu seulement par US Laboratory 4838 USL Building, Box 2006, Hollywood, Cal. Laxtan n'est pas vendu chez les droguistes. Spécifiez l'âge et le sexe. Laxtan est fait spécialement pour vous, et ne peut pas être envoyé C.O.D. Remise doit accompagner la commande. Si vous voulez que le paquet soit assuré, ajoutez 25 sous. Découpez et mettez ceci à part, cela pourra vous servir quelque jour. Montrez-le à quelques amis malades, ils pourront vous en être reconnaissants. Jno.

Dans nos campagnes

ACTON VALE

M. A. Duval, inspecteur de la Foncière était de passage au bureau de M. Deslandes et Deslandes notaires, de cette ville, pour affaires avec sa compagnie. M. Duval était autrefois inspecteur de la Baloise compagnie d'assurance-feu. Cet inspecteur fait une tournée d'un mois dans les cantons de l'Est dans l'intérêt de la Foncière.

M. et Mme Laurent Gauthier de Montréal étaient en visite chez M. J. A.F. Gauthier, marchand à Acton-Vale. Ce dernier est le père de M. Laurent Gauthier. Les visiteurs, accompagnés de leur fille, ont profité de l'excursion annoncée de Montréal à Québec pour venir passer le dimanche chez M. Farlandeu Gauthier et sont repartis dimanche soir par le train de sept heures et demie.

La famille de M. Agénor Trudeau a eu aussi, à l'occasion de cette excursion, le bonheur de recevoir la visite de leurs filles, Mlles Marie et Yvonne Trudeau.

Un bon nombre d'autres visiteurs, venus à l'occasion de l'excursion, samedi dernier, sont retournés par le train de sept heures et demie, dimanche soir.

Un feu de cheminée s'est déclaré la semaine dernière, chez M. Audette demeurant sur la rue St-Michel. Notre corps de pompier s'est rendu sur les lieux, mais il n'y a pas eu de dommages.

Le conseil de la ville a décidé de faire installer des téléphones, un chez le chef de police, M. Sylvio Lepage, à sa demeure, au filtre et un autre à l'hôtel de ville dans le département des pompes.

Ce même conseil a appuyé, par la motion de M. l'avocat Maurice Lambert et M. Edmour Gagnon, tous deux conseillers, la demande de M. Bouchard, au sujet de la question d'imposer une taxe aux compagnies d'assurance faisant affaire dans notre municipalité.

Le dégel survenu cette semaine et la semaine dernière donne de l'ouvrage à nos chômeurs, et les travaux sont sous la direction de M. S. Lepage, chef de police.

Vers la fin du mois de février, c'est M. W. Dutilly, de Roxton Falls qui a fait les auditions des livres pour la municipalité et la commission scolaire de la paroisse de Saint-André d'Acton.

Le conseil de la paroisse a nommé pour inspecteurs agraires: MM. Euclide Laliberté, Victor Lavallée, E. Gelineau et Ovila Morel.

Ce même conseil a nommé pour estimateurs: MM. Olivier Longpré, André Deslandes et Georges Côté, et pour gardien d'enclos M. Ernest Jutras.

Une demande doit être adressée à M. Phaneuf, député du comté de Bagot, et au ministre des Travaux publics pour que les ponts de la paroisse soient peints, suivant une résolution du conseil de la paroisse; on doit demander un ingénieur pour venir voir ces ponts et savoir s'il faut les peindre.

MM. Girard et Labonté, tous deux restaurateurs de la ville d'Acton-Vale, ont présenté une requête pour avoir la permission d'ouvrir leur salle de pool après la messe le dimanche et pour que leur restaurant reste ouvert jusqu'à minuit au lieu de fermer à onze heures comme cela avait été décidé par une résolution prise dans le passé; cette requête a été prise en considération.

MILAN

M. Odilon Grenier en voyage d'affaires à Sprin-Hill.

Mlle Lucienne Poulin à Arthabaska et Sherbrooke, où elle a visité son frère Léon, étudiant au collège des Frères des Ecoles Chrétiennes et Mlle Maude Smith.

M. et Mme Murdo E. Murray sont les heureux parents d'un fils.

MM. Murdo MacAulay et Charles MacDonald à Scotstown.

Sont allés à Lac Mégantic à la fin de semaine: MM. A. Matheson, John E. MacDonald, Ewen Nicholson Bernard Matheson et Mlle L. Poulin.

Mlle Jeanne MacLeod est revenue de Fort Cologne où elle a enseigné quelques mois.

St-Paul d'Abbotsford

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de M. Philias Handfield, décédé à l'âge de 81 ans. La levée du corps fut faite par M. l'abbé J.H. Phaneuf curé de la paroisse, qui chanta aussi le service. L'assistaient MM. les abbés Boucher et Cournoyer de Granby, comme diacre et sous-diacre. Les porteurs étaient MM. E. Pinsonnault, Damase Frégeau, Isidore St-Pierre, Frs Houle, D. Brillon et William Robert.

On remarquait dans le cortège M. et Mme J. Handfield, son frère et sa belle-soeur de St-Hyacinthe, MM. Hubert et David Handfield ses neveux Mme R. Monty, Mlles Aline, Pauline et Germaine Handfield ses nièces, M. R. Tremblay, MM. N. Côté, H. Paquette, P.E. Girard, L. Marsall, C.A. Brillon, Herbert Buzzell, Emile Larose et autres.

Les funérailles étaient sous la direction de la maison Girardeau et Ménard de Granby.

Se sent maintenant tout différent

M. John Durovek de Port Robinson, Ont., écrit: "J'ai le plaisir de vous informer que je me porte bien depuis que j'emploie le Novoro du Dr Pierre. Je n'avais pas d'appétit et, de temps à autre, je ressentais des douleurs dans l'estomac; parfois, j'avais des accès de fièvre et des périodes d'étourdissements. Ne pouvant que très peu manger je devins si faible que tout travail dur me fut impossible. Je me sens maintenant tout différent." Les résultats remarquables obtenus par l'usage de cette excellente préparation de plantes sont dus à son action sur le procédé de digestion et d'élimination; elle stimule les fonctions de l'estomac, aide la digestion, règle les intestins et augmente le flux urinaire. Le Novoro du Dr Pierre est seulement vendu par des agents locaux. Si vous ne pouvez l'obtenir dans votre voisinage, le Dr Peter Fahrney & Sons Co., vous enverra une bouteille d'essai en port payé pour un dollar.

Livré exempt de douane au Canada.

ST-SIMON

Dimanche dernier notre curé M. l'abbé J.B. Larochelle réunissait à la salle publique les jeunes gens de la paroisse pour y former un cercle d'étude. M. le curé a été nommé aumônier du nouveau cercle. M. Jean Marc Charpentier, président, M. Jean Marie Racine secrétaire.

Des discours furent faits par M. le curé, MM. Arthur Fournier, Arsène Lafrenière, Jean-Marc Charpentier. Ils encouragèrent les jeunes cultivateurs à se grouper et à s'entraider dans ce temps de crise que nous traversons.

Nous leur souhaitons plein succès.

M. Ernest Tétrault de St-Germain était de passage chez ses parents récemment.

Mlle Irène Lavigne qui vient d'être graduée à la Crèche d'Youville de Montréal est de retour chez son père.

M. Alcide Racine a été à Montréal dernièrement.

Nouveaux règlements du lait dans la province

Les nouveaux règlements de la province de Québec n'autorisent le transport du lait ou de la crème du producteur au distributeur par véhicule à traction mécanique ou animale qu'entre les heures de 5 et 10 heures du matin, heure régulière, du 1er mai et au 1er novembre. Le samedi soir, cependant, le lait ou la crème peuvent être transportés aux fabriques de campagne entre 5 et 9 heures pendant la même période. Du 1er novembre au 1er mai les transports ne sont autorisés qu'entre 5 heures du matin et 1 heure de l'après-midi et les samedis entre 5 heures du soir et 9 heures du soir.

ST-DAMASE

La semaine dernière ont eu lieu les funérailles de M. Joseph Hébert décédé après une courte maladie. Le service fut chanté par M. le curé Perrault. Le deuil était conduit par MM. Edmond et Joseph Hébert, fils du défunt. Les porteurs étaient MM. Joseph Blanchette, Philias Darsigny, Avila Lussier, Pierre Lussier, Arthur Malo.

M. Hébert laisse outre sa femme, Malvina Martel, deux frères, Emile et Uldéric de St-Hyacinthe, trois soeurs, Malvina de St-Hyacinthe, Mme Paul Frégeault, St-Césaire, Mme François Simard, St-Damase, 2 fils Edmond et Joseph de St-Hyacinthe, une fille Mme Léonard Lussier, née Bella.

M. Alcidas Gaucher est décédé la semaine dernière à l'âge de 74 ans, après une longue maladie.

Outre son épouse, il laisse onze enfants: Valmore, Florémond, Lonil Edouard, Joseph, Mme Joseph Chartier, Mme L.P. Morier, Mme Stanislas McDuff, Mme Laurent McDuff, Sr St-Placide des Soeurs St-Joseph et Olivine de Montréal.

Le service funèbre a été chanté samedi par le R. Père Ferdinand, Franciscain, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés W. Guillet et Amédée Guillet.

Les porteurs étaient MM. Avila Lussier, Pierre Lussier, Edouard St-Pierre, Jos. Beauregard, Clodomir Jodoin et Stanislas Brodeur.

La bannière de St-François était portée par MM. Joseph Blanchette et Adélar Phaneuf.

Comme cantique d'adieu Mme Elphège Bachand et M. Chs Wilfrid Beauregard exécutèrent le Crucifix de Faure.

Les personnes dont les noms suivent sont allées suivre une retraite fermée chez les Pères Dominicains à St-Hyacinthe: MM. Moise Daigle, Armand Morin, L.P. Choinière, Richard Frégeau, Abel St-Sauveur, Alcide Blanchard, Léopold Beauregard, Maurice Dupont, Roland Hébert, Gérard Beauregard, René Jodoin, Louis Chabot, Lucien Phaneuf, Philippe Lussier, Eddy Brodeur, Elphège Bachand.

Mme Eva Lussier de Montréal était de passage chez M. Moise Lussier.

Mme Léon Choinière, en visite chez M. Arthur Choinière au cours de la semaine dernière.

L'ÉDUCATION au FOYER

(suite de la 2e page)

sion que jouir d'un affranchissement si dangereux. Asservies, opprimées, elles peuvent être grandes, vertueuses, honorées, admirées; indépendantes, elles ne résisteraient pas longtemps à la tentation de secouer le joug pénible du devoir: elles succomberaient sous leur propre faiblesse et les plus vertueuses elles-mêmes n'échapperaient pas à la malignité des mauvais propos.

Ce n'est pas qu'il soit permis aux femmes de mêler quelques adoucissements à une destinée si sérieuse, et de faire de temps en temps diversion par quelques délassements, à leurs occupations journalières; mais elles doivent prendre garde de ne point rechercher les jouissances avec trop d'empressement. Car le plaisir est enivrant comme le vin; et dès que les femmes boivent sans mesure à sa coupe, elles ne marchent plus qu'en chancelant dans le sentier étroit du devoir et de la vertu. Combien, hélas! étourdis par une folle ivresse, sont tombées pour ne plus se relever?

Prof. J.E. Paquin

Arrête le Mal de Tête

Des milliers de gens, qui ont déjà souffert du mal de tête, en sont maintenant prompts. Ils prennent une TABLETTE ZUTOO, aussi inoffensive que la soude, et sont soulagés en 20 minutes. En vente partout.



M. RENE DESJARDINS, bien connu dans les milieux financiers de la ville de St-Hyacinthe comme gérant de la succursale locale du Crédit Anglo-Français Ltée, vient d'être élu directeur de cette même maison de finance.

STE-HÉLÈNE

Dimanche le 3 mars il y eut cours de confessions. A cette occasion M. le curé fut aidé par des professeurs du Séminaire de Saint-Hyacinthe, ce sont: M. l'abbé Alcide Roy qui officia à la grand'messe, M. l'abbé Ovila Fournier, qui donna un sermon sur "La vie chrétienne" et M. l'abbé Albert Ouimet qui fit la quête et officia aux vêpres.

En visite chez M. Philias Belval son beau-frère M. Labonté et ses filles Mlles Germaine et Berthe ainsi que sa mère Mme Amédée Perrault tous de Montréal.

Chez M. H. Fafard Mlle Ernestine Belhumeur de l'Hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke.

Chez M. N. Gaudette leur fille Mme Isidore Messier de St-Hyacinthe.

Chez M. Ovila Bolduc leur fils Origène et son ami M. Dalpé de Montréal.

Chez M. Antoine Dufault sa fille Mme Alfred Côté et ses enfants d'Upton.

Mlle Eva Laforme a été à Wickham chez sa soeur Mme Fortier.

M. et Mme Charles-Emile Girouard et leur fillette Rose-Aimée

sont allés à St-Marcel chez M. J. Cournoyer leur beau-frère.

Le 10 février ont eu lieu les funérailles de M. Napoléon Bouthillette décédé le 8 février à l'âge de 55 ans.

M. et Mme Georges-Henri Savoie sont les heureux parents de deux jumelles nées le 5 mars et baptisées sous les noms de Marie-Céline qui eut pour parrain et marraine M. et Mme Oscar Miclette de St-Théodore et Marie-Laurence dont les parrain et marraine furent M. et Mme Joseph Tremblay aussi de St-Théodore tous oncles et tantes des enfants.

TÉL. 778 NOIR, 918
J.-ERNEST ST-ONGE
 ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN
 BRULEURS A L'HUILE NU-WAY
 248 CASCADES ST-HYACINTHE

BUREAU: PLATEAU 818 RÉSIDENCE: WILKINGTON 1808 6 PARK PLACE
PAUL E. LAFONTAINE
 AVOCAT
 LABELLE, DUPUIS & LAFONTAINE
 150 QUEBEC, RUE CHATEAU
 CHAMBRES 108-109 MONTRÉAL

Tél. 4051 MAISON ADOLPHE 211 Cascades

Pour la saison du printemps, vous invite à visiter nos rayons d'habits et pardessus des plus récents modèles et des meilleures qualités, pour les plus bas prix.



offre les derniers styles de CHAPEAUX FEUTRE, CHEMISES, CRAVATES GANTS — BAS CASQUETTES

Une visite vous convaincra

HOPITAL ST-CHARLES

SAINT-HYACINTHE

CLINIQUE DU PROFESSEUR P.-E. BOUSQUET

Spécialiste en chef à la Clinique de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour les

MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ et de la GORGE

JOURS DE CONSULTATION :

Du 1er juillet au 1er septembre : mercredi et vendredi
 Du 1er septembre au 1er juillet : mercredi et samedi

N. B. — Pour les cas d'urgence, prière de téléphoner à la Supérieure. Etant donnée la crise présente, la clinique est ouverte aux malades de toute condition qui seront traités selon leurs moyens.

LA DIRECTION

Une offre extraordinaire pour ceux qui recherchent la santé

Le livre "MANUEL DE SANTÉ" pour 10c seulement. (Quantité limitée)

Une valeur de \$20,000.00

Des milliers de personnes, disent les médecins célèbres, meurent avant leur temps. En effet, combien sont morts, des suites d'un rhume, d'une bronchite, d'un désordre de l'estomac ou des intestins etc., qui seraient vivants aujourd'hui, s'ils avaient pu reconnaître au début les symptômes de leur mal, et pris les moyens propres à les guérir. La nature nous avertit toujours à temps: un mal de tête, un mal de reins, une indigestion, la faiblesse, l'épuisement, etc., sont autant de signes que notre organisme fonctionne mal, que c'est alors le temps d'agir.

N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD!

Il est donc de grande importance que vous appreniez à connaître le mal qui vous menace, si vous ne voulez pas devenir sa victime.

Le livre "Manuel de Santé" que nous vous offrons, vous donnera de précieux renseignements sur les principales maladies qui affligent l'humanité, et contre lesquelles la science est souvent impuissante. Vous y reconnaîtrez le mal qui vous fait souffrir. De plus, il vous indiquera comment retrouver cette santé, si chère et si indispensable à votre bonheur, par la méthode la plus simple, en utilisant les plantes médicinales qui croissent autour de vous.

IL NE FAUT PAS OUBLIER:

que le traitement rationnel des maladies, au moyen des plantes naturelles date des origines de l'humanité. Si loin que l'on remonte dans l'histoire, on retrouve chez tous les peuples, cette même coutume de traiter les différentes maladies par des plantes ou végétaux, auxquels on attribuait des vertus curatives spécifiques à tel ou tel genre de maladie. Le bien qu'il a fait dans le passé, il peut encore le faire de nos jours.

Les Remèdes indiqués dans le livre "Manuel de Santé" sont le fruit de toute une vie d'études, de recherches, et d'expériences. Ils n'ont été adoptés qu'après avoir fait leurs preuves. Ce sont les Secrets d'un vieux curé, qui ont été obtenus moyennant la somme de vingt mille Dollars.

Ne retardez pas!

Procurez-vous ce livre dès maintenant!

Profitez de l'offre spéciale

— La quantité est limitée —

Remplissez le coupon et apportez-le à la
PHARMACIE BRODEUR
 RUE CASCADES ST-HYACINTHE
 ou envoyez-le au
LABORATOIRE BOTANIQUE DU CANADA ENRG.
 ST-HYACINTHE QUE.
 Ce livre vous sera délégué sans autres frais

COUPON
CI-INCLUS 10 CENTS
 NOM
 ADRESSE



A OTTAWA

(suite de la 1ère page)
 afin d'éclaircir cette question des présences. M. Cahan expliqua qu'il était inutile de communiquer avec Londres. Le conseil des ministres conserve tous ses pouvoirs sur ce sujet. Un ordre de présences a été établi d'une façon définitive par le ministre King il y a quelques années et le gouvernement actuel n'a pas jugé à propos de le modifier jusqu'à ces derniers temps. Il est vrai qu'une question de préséance est survenue lors de l'ouverture du présent parlement, entre le cardinal de Québec et le délégué apostolique. Monseigneur Villeneuve a demandé lui-même que cette question soit laissée en suspens. "Lorsque les autorités religieuses auront réglé entre elles la question, ajoute M. Cahan, le gouvernement prendra alors une décision."

Un trust du tabac

Un député conservateur a dénoncé la semaine dernière à Ottawa un supposé monopole du tabac. Tandis que le producteur reçoit pour son tabac un prix ridicule au point de faire craindre pour une récolte cette année, le consommateur paie très cher la plante à Nicot. La consommation augmente, mais le prix reste bien bas. De là la conclusion qu'il y a quelque chose d'anormal dans cette situation, un symptôme de "combinaison".

L'enquête se continue

L'enquête fédérale sur la situation économique se continue. Plusieurs sensationnelles révélations ont été faites déjà sur la question du salaire et des conditions de travail. Nul doute que l'avenir réserve des surprises.

Traducteurs officiels à Ottawa

(suite de la 1ère page)
 La traduction devient une routine qui ne demande aucune recherche, aucune étude, aucun effort.
 Par la force des choses, le traducteur est devenu un potentat au petit pied, ne reconnaissant aucune autorité, si ce n'est son caprice.
 Et cependant, ces messieurs coûtent au pays un salaire global annuel de \$252.000. Ils sont au nombre de 92, et les ministres ne peuvent trouver parmi eux, les traducteurs dont ils ont besoin.
 Cette situation est devenue intolérable; il faut qu'elle soit solutionnée, autrement l'intérêt public en souffrira.
 Le gouvernement présente maintenant un projet de loi, pour que tous les traducteurs, au lieu d'être disséminés dans les départements, soient réunis en un même endroit. De plus, ces employés seront sous la direction unique d'un ministre de la Couronne. Quand un département aura besoin de traduction, sa demande transmise au nouveau bureau recevra immédiatement l'attention voulue. Le travail sera réparti entre les traducteurs-fonctionnaires, sans tenir compte du caprice de ces derniers. Les traducteurs redeviendront ce qu'ils auraient toujours dû demeurer: des employés publics soucieux de gagner le salaire qu'on leur paie. Ils cessent de commander et se contentent d'obéir.
 Dans l'exposé véridique et raisonné qui précède, il faut se demander comment "L'Autorité" a pu découvrir la source d'une persécution organisée contre les Canadiens-français. Il n'y a ni persécution ni parti-pris, les traducteurs sont engagés pour traduire, non ce qu'ils veulent mais la traduction dont on a besoin. Nous ne croyons pas que le journal soit

responsable de l'article dont nous nous plaignons. "L'Autorité" est rédigée en collaboration, et, sans vouloir incriminer qui que ce soit, nous croyons que l'article sur la traduction, a été pour le moins, inspiré par un traducteur officiel. Cet employé aimerait mieux se servir de sa position pour retirer son salaire; d'après le plan nouveau, il continuera à retirer son salaire mais il devra travailler pour l'obtenir.

Il est regrettable de constater qu'un journal comme "L'Autorité" induise ses lecteurs en erreur et crie à la persécution de toute une race, parce que 92 traducteurs sont requis de faire l'ouvrage pour lequel ils sont payés.

L.-J. Gauthier

A QUÉBEC

(suite de la 1ère page)

me voulu accepter le bill proposé par M. Duplessis à l'effet d'empêcher à l'avenir l'émission par les compagnies d'obligations garanties sur des biens futurs. Mais grâce à la complaisance des députés, les compagnies conservent ce privilège de garantir leurs emprunts en hypothéquant leur avoir en puissance!

Une délégation chez M. Arcand

Venu en délégation auprès du ministre du travail, les ouvriers internationaux sont venus demander des amendements au projet de loi touchant les contrats de travail. M. Taschereau leur a déclaré catégoriquement que le bill serait présenté tel qu'il est déjà conçu, à moins de circonstances extraordinaires, ou d'arguments irréfutables.

Les "ajusteurs" d'assurance

Un nouveau projet de loi obligera probablement les "ajusteurs" d'assurance-feu à se pourvoir d'un permis provincial pour exercer dans les limites de la province. Cette licence sera renouvelable chaque année, en payant un honoraire bien entendu.

ETAT-CIVIL

PAROISSE NOTRE-DAME
 Baptêmes:
 Février, 6.— Marie-Annette-Cécile Pion, fille d'Uldéric Pion et de Lucie Forget. Par. et mar. Arsiadas Pion et Annette Forget.
 Février, 10.— Joseph-Henri-Yves fils d'Henri Blouin et de Béatrice Martin. Par. et mar. Louis Martin et Prescovie Phaneuf.
 Février, 11.— Marie-Huguette-Suzanne, fille d'Odilon Rochefort et d'Yvonne Bélsile. Par. et mar. Almeric Lampron et Yvonne Belcourt.
 Février, 11.— Marie-Jeanne-Edith Rollande, fille de Pierre Chapdelaine et de Régina Lataille. Par. et mar. Rolland Picard et Adila Chapdelaine.
 Février, 16.— Alexandre Maurice André, fils d'Alexandre Campbell et de Marie-Reine Demers. Par. et mar. Maurice Campbell et Marguerite Campbell.
 Février, 18.— Marie-Yolande-Fabioia, fille de Philippe Trudeau et d'Alva Lussier. Par. et mar. Joseph Lussier et Fabiola Giguère.
 Février, 18.— Marie-Ida-Nicole, fille d'Emile D'Aragnon et de Marie Anna Cyr. Par. et mar. Aimé Préfontaine et Ida D'Aragnon.
 Février, 21.— Marie-Amanda-Liliane Raymonde Préfontaine, fille de Raymond Préfontaine et d'Irène Beausoleil. Par. et mar. Félix Beausoleil et Amanda Labbé.
 Sépulture:
 Février, 21.— Emma Blanchette, 77 ans et 9 mois, veuve de Frédéric Jarrest.

COMPETENCE
 Service constamment amélioré
 Méthodes modernes
 Des centaines de clients satisfaits
 vous assurent
 PLUS GRANDE SATISFACTION

Dr A. BÉDARD
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Tél. 423 St-Hyacinthe

PETITES ANNONCES

AVIS.— Lisez bien ceci, vous qui avez un peu d'argent. Profitez de ce mois pour vous acheter une propriété avant de renouveler votre bail pour votre logement. Nous avons plusieurs maisons à vendre à de bonnes conditions, ainsi que plusieurs places d'affaires, garages, épicerie, boulangeries, magasins licenciés et maisons de pension. Aussi, terres, poudoir d'eau, moulin à carde, etc. Adressez-vous à l'Hôtel Canada ou à 29 rue St-Paul. Gélinas et Legault jno.

UNE AUBAINE.— Avec \$20.00 à \$25.00 comptant vous procurerez un lot à bâtir de 50 x 125 pds, situé à dix minutes du centre de la ville. Pourquoi payer loyer toute votre vie lorsqu'une telle chance vous est offerte? Pour plus de renseignements adressez-vous au *Courrier*. jno

MAISON A VENDRE OU ECHANGER.— Pour le prix de l'évaluation municipale, très peu comptant. Maison neuve, 8 app. finie moderne, chambre de bain, etc. Coin de la rue Morison. On échangera pour lot à bâtir. S'adresser à 4 rue Morison. Tél. 785J. jno.

LOGEMENTS A LOUER.— J'ai plusieurs logements à louer pour le mois de mai. De \$10.00 et plus. S'adresser à Eugène Benoit, 90 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe. jno.

A VENDRE.— Bonne petite presse à "Jobs", caractères et autre matériel d'imprimerie. Bon marché pour prompt acheteur. S'adresser au "Courrier". jno.

A VENDRE.— Propriété comprenant deux logements, garage, remise, écurie, etc. Conditions faciles. Prix raisonnables. S'adresser au *Courrier*. jno

A VENDRE.— Magasin de journaux, livres, revues, articles de fumeurs, etc. Bon site. Conditions faciles. S'adresser à B. Boivin, 172 rue Girouard. jno.

A LOUER.— Quelques logements à partir de \$13.00 à \$19.00. S'ad. à M. J. Sicotte, 35 rue Mondor. jno.

A VENDRE.— Lot de 50 pds par 150 pds, situé rue Bourdages près Leman. S'adresser à D. St-Germain, 8 rue Dessaulles. jno.

A VENDRE.— Un set de boudoir comprenant divanette, 2 fauteuils et une table. S'adresser au no 2 rue St-Pierre, village St-Joseph. lf

A LOUER.— Joli logement de 4 pièces plus chambre de bain, chauffé. Situé à La Providence, 33 rue St-Pierre. Pour informations s'adresser à M. Joseph Desmarais 10 rue Claude, St-Hyacinthe. 16ms

FULLER BRUSH.— Je suis le représentant autorisé de cette compagnie et je vous informe que d'ici à 15 jours nous avons un prix spécial pour notre magnifique balai et aussi pour les vadrouilles. Thomas Grégoire, 65 rue Concorde. lf

AVIS
 AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de "La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilité de St-Hyacinthe, Limitée" aura lieu dans les bureaux de la dite Compagnie, au numéro 68 de la rue Ste-Anne, dans la cité de St-Hyacinthe, province de Québec, le samedi, 10 mars 1934, à 2 heures p.m.
 But de l'assemblée: Prendre en considération le bilan de l'année 1933, élire un bureau de direction pour l'année à venir et traiter toutes autres affaires généralement.
 Daté à St-Hyacinthe, ce 28 février 1934.
 A.-J. GAUDREAU,
 sec.-trésorier et gérant

Le Courrier de St-Hyacinthe
 Paraît tous les vendredis. Prix de l'abonnement: Canada \$1.50 par an; aux Etats-Unis, \$2.00, numéro, 5 sous. Imprimé et publié aux Nos 68-70, rue Saint-Anne, à Saint-Hyacinthe, par la Compagnie d'Imprimerie et comptabilités (Limitée.) A.-J. Gaudreau Administrateur-Gérant

C'EST UN FAIT!
 LA MAISON
J.-B. Lefebvre Ltée
 MONTREAL SHOE STORES



est la place par excellence pour avoir les meilleures chaussures aux plus bas prix de la ville, par ses achats considérables, elle vous fait épargner le profit du détailleur en vous vendant au prix du manufacturier.

Voici une faible idée des occasions offertes pour Vendredi, Samedi et Lundi

Ouverture de notre 28ème succursale à 169 rue Cascades, St-Hyacinthe

CLAQUES EN GOMME POUR HOMMES

Grosses claques lacées, en pure gomme. L'épaisse semelle et le talon à bord roulé sont une garantie de longue durée. Elles donneront beaucoup de confort durant les journées pluvieuses du printemps. Pointures de 6 à 11. VALEUR DE \$2.00.

PRIX DE LA VENTE



\$1.39

COUVRE-CHAUSSURES POUR DAMES

Couvre chaussures de fantaisie en caoutchouc léger, les plus nouvelles formes. Noirs ou bruns, pour aller sur talons hauts ou cubains. Toutes les pointures dans le lot. VALEUR DE \$1.00. ACHETEZ-LES CHEZ J. B. LEFEBVRE AU PRIX REDUIT DE

49¢



L'AUBAINE PAR EXCELLENCE POUR HOMMES

Remarquez le bas prix demandé pour cette botte en gomme spéciale, et comparez-le avec celui des autres marchands et vous réaliserez que vous avez ici une réelle aubaine.

Ces bottes sont construites avec bonne semelles doubles rayées en caoutchouc blanc, il n'y a rien de mieux sur le marché. Pointures de 6 à 11. VALEUR DE \$4.50.

PRIX DE LA VENTE



\$1.99

Bottes pour enfants

Protégez les pieds de vos enfants avec ces bottes de caoutchouc de belle qualité. Fortes semelles et chaude doublure de laine pour plus de confort. C'est une réelle aubaine à ce bas prix.

Pointures de 6 à 10

VALEUR DE \$ 1.50

Chez J.B. LEFEBVRE Limitée



98¢

Claques pour garçons

Claques en caoutchouc de première qualité avec fortes semelles rouges à bord roulé. Ces claques donneront satisfaction par leur usage, autant que par leur belle apparence. Pointures 12 à 13. VALEUR DE 65¢.

PRIX DE LA VENTE



39¢

A LOUER

Angle des rues Cascades et St-Hyacinthe, 20 x 57 pieds, avec cave 39 x 66 pieds. Un des plus beaux sites de la ville. Possession immédiate si désirée.

Aussi autre local pour magasin, de 26 x 39 pieds, rue St-Hyacinthe.

Un autre local, au 2ème, pouvant servir pour salle, restaurant, etc. 39 x 66 pds.

S'adresser à **Laberge & Couillard**
 226 Cascades - Tél. 28

LA MAISON

28 magasins

J.B. Lefebvre

MONTREAL SHOE STORES

169, rue Cascades - Tel. 106

MONTREAL
 VERDUN
 LACHINE
 QUEBEC
 OTTAWA
 TROIS-RIVIERES
 SHERBROOKE
 ST-HYACINTHE